

CONGO

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

200 FCFA

www.adiac-congo.com

N° 3428 - MERCREDI 13 FÉVRIER 2019

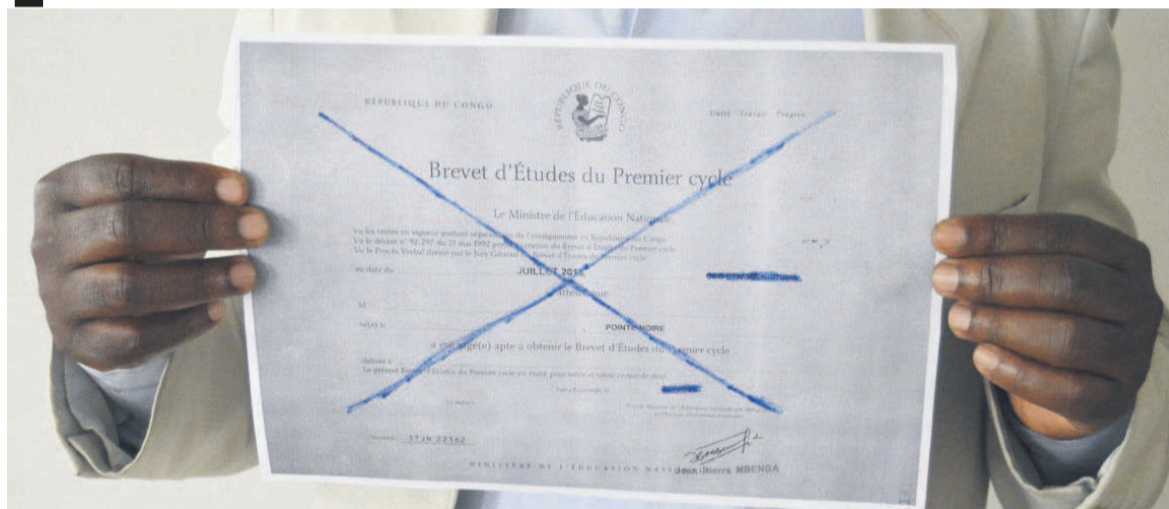
EXAMENS ET CONCOURS

Alerte à la circulation de faux diplômes

Le phénomène de falsification des diplômes prend de l'ampleur au point où l'intervention des autorités compétentes est sollicitée pour mettre un terme à cette situation.

Le dernier fait en date est l'annulation, par le comité d'authentification de l'Université Marien-Ngouabi, de l'admission de deux candidats ayant présenté de faux di-

plômes au concours d'entrée à l'École nationale d'administration et de magistrature. « *En application des règlements portant organisation des concours à l'Université Marien-Ngouabi, le jury prononce l'annulation de l'admission de deux candidats* », peut-on lire sur la note signée du président du jury, Parisse Akouango, professeur titulaire Cames. [Page 5](#)



L'usage des faux diplômes est un délit puni par la loi

PARTENARIAT

Les Sud-Africains envisagent d'investir au Congo



La directrice de l'Api (en vert) échangeant avec la délégation sud-africaine

Le ministère du Commerce et de l'industrie sud-africain, à travers Trade Invest Africa, se propose de signer des partenariats d'investissement avec le Congo. Le projet a été au centre des entretiens que la directrice générale de l'Agence pour la promotion des investissements, Annick Mongo, a eus hier à Brazzaville avec la directrice de Trade Invest Africa, Zanelle Sanni. [Page 3](#)

CONSOMMATION

Les aliments insalubres, véritable problème de santé publique

Éditorial
Nature

Page 2

La ville d'Addis-Abeba, en Éthiopie, accueille du 12 au 13 février une conférence internationale dédiée aux aliments contaminés qui causent, chaque année, la mort à quatre cent vingt mille personnes dans le monde. Cette rencontre, qui vise à alerter sur la sécurité alimentaire, réunit les délégués de cent vingt-cinq pays ainsi que ceux de l'Organisation mondiale de la santé, de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, de l'Union africaine et d'autres partenaires. [Page 5](#)

EMPLOI

La BAD préoccupée par le chômage des jeunes



Les délégués du forum de Brazzaville

La Banque africaine de développement (BAD) se propose d'encourager et de soutenir les États africains à imaginer de meilleures politiques agricoles qui mettent un accent sur la formation et la création de la chaîne de valeur, en vue d'accroître l'attractivité du secteur auprès des jeunes.

C'est la problématique qui est au centre du forum ouvert hier à Brazzaville sur le thème « Dé-gager le potentiel des économies rurales grâce à l'investissement dans le développement des compétences et l'employabilité des jeunes dans le secteur de l'agriculture en Afrique centrale ». [Page 3](#)

ÉDITORIAL

Nature

Si Abdel Fattah Al-Sissi traduit rapidement en actes concrets les engagements pris lors du sommet qui vient de s'achever à Addis-Abeba, le continent sur lequel nous vivons pourrait bien écrire une nouvelle page de son Histoire. Une page marquée par les deux projets phares que le président de l'Égypte, porté par ses pairs à la tête de l'Union africaine, a inscrits en tête de ses priorités : la création d'une zone de libre-échange continentale qui boosterait l'économie des cinquante-quatre pays que compte le continent et la coordination de la protection de la nature qui contribuerait de façon décisive à la lutte contre le dérèglement climatique dont dépend le sort de notre espèce.

Imaginons un instant les effets de toute nature que la création d'un Marché commun africain engendrerait à brève, très brève échéance. Abaissant les frontières, souvent artificielles, qui furent élevées entre les peuples tout au long des siècles précédents, elle ferait du continent le plus vaste et le plus riche ensemble commercial de la planète ; cela au moment même où la croissance démographique s'accélère avec, à échéance d'un demi-siècle, une communauté africaine qui comptera plus de deux milliards d'êtres humains. Les grandes nations comme la Chine, les États-Unis, l'Europe, la Russie ayant su effacer au fil du temps les barrières internes qui les divisaient, le grand dessein énoncé par Abdel Fattah Al-Sissi n'a rien d'utopique. Il suffit pour le concrétiser que l'Union africaine tout entière en fasse l'une de ses priorités.

Tout aussi essentielle et réaliste, en dépit des apparences, est l'autre grand projet esquissé par le nouveau président de l'Union africaine lors de son discours d'investiture : la protection de la nature et la lutte contre le dérèglement climatique. Énoncés par un homme d'État dont le pays est traversé par l'un des plus grands fleuves de la planète, le Nil, et qui sait par expérience le rôle décisif que joue l'eau tout autant que l'air dans la vie des hommes, ces principes ont de fortes chances de déboucher sur des actes qui eux-mêmes contribueront décisivement à la survie de notre espèce. Dans un tel contexte, il est évident que le Fonds bleu pour le Bassin du Congo qui a vu le jour à Oyo, il y a deux ans, peut et doit être inscrit en bonne, très bonne place, dans le programme que vient de dessiner Abdel Fattah Al-Sissi. A nous de le faire valoir sans plus attendre.

Les Dépêches de Brazzaville

CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET MUNICIPAL DE BRAZZAVILLE

Quinze affaires retenues pour la troisième session

Les travaux ouverts le 12 février auront à examiner, entre autres sujets, le budget de la commune et le programme d'investissement exercice 2019.



La troisième session du Conseil départemental et municipal de la ville de Brazzaville a été ouverte par le maire Christian Roger Okemba. Dans son allocution à cette occasion, il a émis le vœu de voir le budget exercice 2019 mettre un accent particulier sur l'augmentation et la sécurisation des ressources propres en sus de celles provenant des services de l'État, notamment les impôts locaux et autres.

Le maire de Brazzaville a, à cet effet, souhaité l'instauration d'un cadre permanent de dialogue entre la commune et les services étatiques tels que la direction des impôts, la direction générale du Trésor public et les partenaires sociaux, à savoir les syndicats, délégués du personnel, élus locaux. L'expérience, a-t-il dit, commencera par les pompes funèbres municipales, les grands contribuables et les marchés domaniaux. Christian Roger Okemba a, par ailleurs, rappelé aux élus locaux que les nombreuses et lourdes missions futures qu'ils ont le devoir d'accomplir nécessitent plus de communication avec la tutelle et de cohésion entre les membres du bureau et les conseillers.

« Nous avons toujours en perma-

nence le devoir de relever les défis du développement durable et de la modernisation de notre cité soumise à des problèmes d'érosion, d'assainissement, de santé, de vie chère qui s'ajoutent à d'autres économiques et sociaux aggravées par la crise. Nous sommes appelés à plus de responsabilité et de rectitude », a-t-il signifié. Cette session a donc quinze affaires inscrites à son ordre du jour. Outre le budget de la commune et le programme d'investissement 2019, le plénum du conseil aura à débattre sur le projet de délibération portant examen et adoption du principe de vulgarisation de l'agriculture urbaine dans le périmètre de Brazzaville, la débaptisation du rond-point dit des 10-maisons dans l'arrondissement 4, Moungali, en rond-point Robert-Stéphane Tchitchelle. L'ouverture d'un cimetière municipal dans le district d'Igné, département du Pool; la construction d'une mini-station de carburant, d'une chapelle, des boutiques et stands pour le compte des pompes funèbres municipales; l'institution d'une carte numérique d'immatriculation et d'identification des chauffeurs de véhicules de transport en commun; la création d'un

marché au quartier Itatolo, dans le bloc 9 Ngolali, zone 3, arrondissement 9 Djiri, font également partie des sujets qui seront examinés.

Le Conseil statuera aussi sur le projet de délibération portant transformation de la route du Djoué, dans l'arrondissement 2, Bacongo, en rue piétonne et non commerciale; et sur le projet de délibération fixant les modalités d'exercice, par des particuliers, du service de pré-collecte des ordures ménagères dans la commune de Brazzaville. Deux autres projets de délibération portent respectivement sur la création d'une foire agricole dans le département de Brazzaville et d'une société d'économie mixte de transport urbain par tramway et bateau-bus dans le périmètre urbain. Enfin, les élus locaux se prononceront également sur le projet de délibération modifiant la délibération numéro 020-2015/MID/DB/CB/CDM/BE-PS du 22 mai 2015 et fixant de nouveaux tarifs des régimes de permis d'occuper et de leur droit de transfert. Notons que cette troisième session du Conseil départemental et municipal de la ville de Brazzaville s'achèvera le 22 février.

Jean Jacques Koubemba

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions : Gerry Gérard Mangondo
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembédi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués :
Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Service Société : Rominique Nerplat
Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé,
Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de service), Lopelle Mboussa Gassia
Service International : Nestor N'Gampoula

(chef de service), Yvette Reine Nzaba, Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika

Service Sport : James Golden Eloué (chef de service),

ÉDITION DU SAMEDI :

Quentin Loubou (Coordination), Durlly Emilia Gankama

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaïne Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikomat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa,
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture : Nioni Masela
Sports : Martin Enyimo
Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga
Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa Gombé/Kinshasa - RDC -

Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndungidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordonnatrice, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré
Commercial Brazzaville : Erhiade Gankama
Commercial Pointe-Noire : Mélaïne Eta Anto
Chef de service diffusion de Brazzaville : Guylin Ngossima
Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé, Irin

Maouakani

Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubelé Ngono

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo

IMPRIMERIE

Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service pré-press : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbengué Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphane Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire NZONZI B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo /
Tél.: 06 700 09 00 /
Email : regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

AFRIQUE CENTRALE

Le chômage des jeunes ruraux au cœur d'un forum sous-régional à Brazzaville

La rencontre qui s'est ouverte, le 12 février, devrait conduire à des meilleures politiques agricoles, avec un accent sur la formation et la création de la chaîne de valeur, pour accroître l'attractivité du secteur auprès des jeunes.

« Dégager le potentiel des économies rurales grâce à l'investissement dans le développement des compétences et l'employabilité des jeunes dans le secteur de l'agriculture en Afrique centrale », c'est le thème du forum, le premier du genre, organisé par la Banque africaine de développement (BAD) et le Bureau international du travail (BIT).

La cérémonie du lancement des travaux censés durer trois jours a été présidée par le vice-Premier ministre, chargé de la Fonction publique, de la réforme de l'Etat, du travail et de la sécurité sociale, Firmin Ayessa. Il a souligné l'urgence de la prise en charge de la jeunesse et de l'emploi. Car, « le combat contre le chômage est d'être gagné », a-t-il déclaré, ajoutant que le gouvernement congolais est engagé à juguler la crise du chômage dans le pays.

En effet, l'agriculture emploie 60 % de la population de la sous-région et présente un fort potentiel de création d'emplois, selon la BAD. Malgré son potentiel, le secteur reste largement traditionnel, de subsistance et soumis aux conditions météorologiques. Les niveaux d'éducation et de formation des agriculteurs sont majoritairement faibles. Au Congo, par exemple,



Les participants

le travail de la terre est perçu à la fois comme un « sous-métier » et comme une des principales solutions face au défi de l'emploi. Le modèle agricole pratiqué aujourd'hui dans les pays ne permet plus le maintien d'une population aussi importante dans l'agriculture, du moins dans des conditions de revenus confortables. À en croire le directeur général pour l'Afrique centrale auprès de la BAD, Ousmane Doré, la problématique né-

cessite des actions appropriées en lien avec les priorités de son institution. La BAD est disposée à soutenir les pays en vue d'une transformation durable du monde rural. Coorganisatrice de cette rencontre

dédiée au chômage et à l'insertion des jeunes ruraux, la directrice régionale pour la région Afrique du BIT, Cynthia Samuel-Olonjuwon, a soulevé des principales questions liées à la justice sociale, l'accès

des ruraux aux services sociaux de base. Son organisation fête son centenaire cette année et ses soixante années de présence en Afrique. Elle plaide en faveur de la constitution d'une chaîne de valeur pour pouvoir absorber les demandeurs d'emploi et ce, dans des conditions de travail plus décentes. C'est aussi l'avis des syndicats des travailleurs. Par contre, les associations des employeurs proposent des pistes pour attirer et maintenir les jeunes en milieu rural. Selon le vice-président de l'Union patronale et interprofessionnelle du Congo (Uni-Congo), Alphonse Missengui, le secteur agricole doit être accompagné par des politiques publiques qui favorisent l'accès aux crédits, la protection des marchés, le renforcement des capacités aussi bien dans la production que dans la transformation des produits agricoles. « Comme tout métier, l'agriculture a besoin des écoles pour orienter les jeunes gens sur les bonnes pratiques », a estimé le vice-président d'Uni-Congo.

Fiacre Kombo

INVESTISSEMENT

Le Congo et l'Afrique du Sud envisagent un partenariat

Trade Invest Africa (TIA), une organisation au sein du ministère du Commerce et de l'industrie sud-africain (chargée de promouvoir les hommes d'affaires), compte signer, dans les prochains mois, un mémorandum d'entente avec l'Agence pour la promotion des investissements (Api) de la République du Congo.

Pour s'informer des opportunités d'investissement ainsi que des incitations fiscales que le gouvernement congolais pourrait accorder aux potentiels investisseurs sud-africains, la directrice de TIA, Zanelle Sanni, et ses deux collaborateurs ont échangé, le 12 février à Brazzaville, avec la directrice générale de l'Api, Patricia Annick Mongo.

Ainsi, pour avoir une idée sur les secteurs favorables dans lesquels investir, une liste des projets a été mise à leur disposition. « A notre retour, nous organiserons des rencontres pour mettre à la disposition des hommes d'affaires sud-africains ainsi que les partenaires financiers la liste de ces projets, en vue de mobiliser les fonds, notamment pour des projets ayant déjà des études de faisabilité », a indiqué la directrice de cette organisation sud-africaine.

Rassurant ses interlocuteurs quant aux allègements fiscaux-douaniers, la directrice générale de l'Api a relevé que ces derniers, une fois installés au Congo, bénéficieront des incitations fiscales prévues dans la charte des investissements. Notons que pour s'ouvrir davantage aux investisseurs in-

ternationaux, le Congo a participé au forum international de Casablanca en 2016.

En dehors du mémorandum qui sera signé prochainement, rappelons qu'en septembre 2017, une série d'accords touchant le domaine des mines a été signée, à Brazzaville, entre les sociétés sud-africaines et congolaises, marquant ainsi un rapprochement entre les hommes d'affaires des deux pays. Ces accords concernaient l'exploration, la prospection et la transformation des minerais.

Opérationnelle depuis 2014, l'Api a pour missions, entre autres, de mettre en œuvre la politique du gouvernement en matière d'investissement à travers les activités de promotion et de facilitation des investissements privés; contribuer à l'amélioration de l'environnement des affaires; concevoir et promouvoir une image de marque de nature à attirer les investisseurs; contribuer à la création et au développement d'un tissu des petites et moyennes entreprises; réaliser des études sur les opportunités d'investissements; enfin, constituer et gérer un portefeuille de projets porteurs.

Lopelle Mboussa Gassia

SANTÉ PUBLIQUE

L'outil de contrôle et d'élimination des maladies tropicales négligées en cours d'élaboration

La carte score des maladies tropicales négligées (MTN) permettra de mieux coordonner les opérations de lutte. L'atelier de sa conception se tient à Brazzaville, du 11 au 15 février.

Les MTN posent de réels problèmes de santé publique. Avec l'appui de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et d'autres partenaires, le Congo va se doter sous peu d'un outil de gestion pour un suivi régulier de la performance des indicateurs afin de contrôler et éliminer ces maladies. Dans son mot de circonstance à l'ouverture de l'atelier, le directeur de cabinet de la ministre de la Santé et de la population, Florent Balandamio, a indiqué que l'année dernière, deux cent soixante-trois cas de lèpre ont été dépistés et vingt-quatre autres de trypanosomiase. « En 2018, le Congo a traité 548 687 personnes contre l'onchocercose, 275 330 contre la filiarose-lymphatique, 896 567 enfants de 5 à

14 ans contre les géohelminthiases et 79 573 enfants contre la schistosomiase », a-t-il fait savoir.

Les MTN sont principalement infectieuses. Elles sévissent dans les milieux défavorisés, surtout chauds et humides des climats tropicaux. Il s'agit pour la plupart des parasitoses transmises par des insectes, moustiques, simules, mouches tsé-tsé, mouches des immondices... D'autres sont propagées par l'eau contaminée et les œufs de vers présents dans le sol.

Les priorités stratégiques de lutte contre les MTN sont déjà définies. Florent Balandamio a évoqué, entre autres, le renforcement de la planification axée sur les résultats de la mobilisation des ressources et

de la pérennité financière des programmes nationaux de lutte contre ces maladies. Il est également prévu de renforcer l'appropriation par le gouvernement de la sensibilisation, la coordination et les partenariats. Le suivi-évaluation et la surveillance sont aussi pris en compte dans la stratégie de lutte.

« Le plan stratégique pour la lutte contre les MTN a pour but d'accélérer la réduction de la morbidité de ces maladies par le contrôle, l'élimination et l'éradication », a indiqué le représentant de l'OMS au Congo, le Pr Jean-Baptiste Nikiema. En dehors de l'OMS, la plate-forme Alma appuie le Congo dans la lutte contre les MTN.

Rominique Makaya

DÉPARTEMENT DU POOL

Nécessité de consolider la sécurité et la paix à Mbandza-Ndounga

Le besoin a été exprimé récemment lors d'une rencontre entre le haut-commissaire à la réinsertion des ex-combattants, Euloge Landry Kolélas, les représentants des agences du système des Nations unies, les ex-ninjas nsiloulous, la population, les confessions religieuses, les élus et les autorités locales.

La réunion qui s'est tenue en la paroisse Saint-Mathieu de la localité s'inscrit dans le cadre des plates-formes d'échanges intra-communautaires dans le Pool. Au terme de cette rencontre, les participants sont tombés d'accord pour faire de Mbandza-Ndounga un district où il fait bon vivre. Ainsi ont-ils souhaité vivre en harmonie et travailler pour le développement, la prospérité et le bonheur de la postérité.

En effet, les échanges ont porté sur la prévention des conflits, la relance des activités socio-économiques pour favoriser la réintégration des ex-combattants et de la population ainsi que l'approche communautaire dans la ges-

tion des conflits. S'exprimant au nom des femmes, Farelle Sangou, la trentaine révolue, a exposé sur le rôle et la place de la femme dans le relèvement communautaire. Elle a rappelé que la femme, bien qu'étrangère aux conflits opposant des hommes, était l'une des principales victimes. C'est ainsi qu'elle est revenue sur le rôle essentiel dans le rétablissement des équilibres sociaux après la déchirure.

Ces échanges ont été salués par les ex-combattants, à l'instar de Ghislain Bintsamou, alias Mimbaka-Mbaka, qui a conduit le groupe des anciens ninjas présents dans la salle. Dans sa plaidoirie, il a réclamé le statut politique et la sortie officielle de Frédéric Bintsamou. « Au chef de l'Etat, Denis Sassou N'Guesso, qui est le président de tous les Congolais, nous demandons la prise en compte des doléances du révérend pasteur Ntoumi: son statut, sa sortie officielle... Nous adhérons aux échanges intra-communautaires parce qu'ils visent la sécurité, la paix et le développement. Si tout se passe tel que c'est dit, ce

sera très bien. Mais pour accompagner tous les projets, nous insistons sur la paix. Même les ninjas avaient fui Mbandza-Ndounga », a rappelé le frère cadet du pasteur Ntoumi.

Satisfait des résultats obtenus, le haut-commissaire à la réinsertion des ex-combattants a signifié que la paix acquise était irréversible. C'est ainsi que Euloge Landry Kolélas a insisté sur le fait que les parties s'accordent sur la nécessité et l'importance de ces rencontres pour faire asseoir la paix. « L'approche communautaire exige que les gens s'asseyent et se comprennent pour avancer les projets porteurs. Si le processus Démobilisation-Désarmement-Réinsertion est exécuté selon les normes, la paix s'installera définitivement dans le Pool. Nous y travaillons sur la base des orientations du président de la République (...) Les ex-combattants adhèrent à ce programme qui inclut la réhabilitation des écoles, de seize pistes rurales et des centres de santé », a-t-il expliqué.

Parfait Wilfried Douniama

VIE ASSOCIATIVE

Energie patriotique envisage d'étendre ses actions sur l'ensemble du pays

L'organisation non gouvernementale a l'ambition de s'implanter dans tout le territoire national, a indiqué sa présidente, Aurore Eve Ibara Mbengué, le 10 février à Brazzaville, présentant cette association à sa base de Talangaï, le sixième arrondissement.

L'association Energie patriotique est basée à Pointe-Noire où elle réunit près de trois mille membres. Cette année, elle envisage de gagner le reste du pays. Son objectif est de venir en aide aux personnes vulnérables et de manifester l'élan de solidarité envers le prochain. « *Le mobile de ma mission à Brazzaville est de faire connaître l'association à la base qui fait sa force. Je vous invite à une forte mobilisation dans les quartiers afin de bénéficier du soutien du bureau de Pointe-Noire* », a déclaré Aurore Eve Ibara Mbengué.

Pour lutter contre l'oisiveté de la couche juvénile à Pointe-Noire, a-t-elle expliqué, l'association avait organisé une activité permettant de répertorier les jeunes vendeurs ambulants. Cette opération a permis de prendre connaissance de leurs produits de vente et de leur statut social. En outre, figurent les activités sur le planning



Aurore Eve Ibara Mbengué lors de la présentation de son association / Adiac

familial, le regroupement des jeunes filles mères, l'identification des enfants en rupture familiale en vue de leur insertion socio-économique.

Les différentes actions réalisées en faveur de cette couche

fragile, a-t-elle souligné, ont permis à l'association de bénéficier d'un don de matériel de coiffure offert par le ministère de la Promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement.

A cet effet, l'association a ouvert une école d'apprentissage de petits métiers : coiffure, coupe-couture et bien d'autres. « *La couche juvénile doit apprendre les petits métiers afin de préparer son*

avenir. Elle ne doit pas être abandonnée », a-t-elle dit.

Aurore Eve Ibara Mbengué a, par ailleurs, anticipé sur la Journée internationale de la femme qui sera célébrée le 8 mars. Selon elle, les femmes ne doivent pas seulement se bousculer à cette occasion pour le vestimentaire et occuper les débits de boisson pour festoyer. Elles doivent, au contraire, pousser leurs réflexions sur des questions les concernant. « *Nous ne devons pas seulement être au second rang car, nous avons été dans les mêmes écoles que les hommes. Rien ne peut nous empêcher d'occuper les postes stratégiques dans les instances de prise de décisions* », a-t-elle signifié.

Enfin, elle a invité les membres de son association à manifester l'amour fraternel et à renforcer le lien social entre eux et le reste des citoyens.

Lydie Gisèle Oko

SANTÉ/ HYGIÈNE

Romi Oyo et ses mandants assainissent le quartier 57

L'élu de la troisième circonscription électorale de Ouenzé a organisé, le 9 février à Brazzaville, une opération de salubrité couplée à la distribution officielle des moustiquaires imprégnées aux habitants de la zone.

Plusieurs dizaines de jeunes du quartier 57, dans le cinquième arrondissement, Ouenzé, ont été retenus pour la séance d'assainissement qui a duré plus de quatre heures. En compagnie de l'élu de leur circonscription, ces jeunes ont dés-

herbé, curé les caniveaux et désinfecté les sanitaires ainsi que les habitations environnantes.

L'initiative s'inscrivait dans le cadre de l'apport du député à sa base électorale. Elle a permis également à l'élu de conscientiser les jeunes sur

la pérennité de l'assainissement et la lutte contre les maladies vectorielles.

« *L'assainissement de notre environnement doit être un véritable défi pour tous les citoyens. Au-delà de la circulaire du Premier ministre, nous avons*

aussi pensé qu'il était normal de travailler pour que notre environnement soit plus propre car, la propreté chasse les maladies. Nous avons aussi décidé qu'il fallait distribuer des moustiquaires imprégnées pour combattre le paludisme », a déclaré le député.

En effet, la moustiquaire im-

prégnée d'insecticide s'est affirmée en quelques années comme un outil privilégié de lutte contre le paludisme. Elle protège également la femme enceinte contre l'anémie. En outre, le paludisme augmente le risque d'avortement spontané, de fausse couche, d'accouchement prématuré et de faible poids de l'enfant à la naissance, qui est l'une des principales causes de mortalité infantile.

Rachelle, une ménagère du quartier 57, après avoir reçu quatre moustiquaires imprégnées pour sa famille, a déclaré : « *Merci mon fils Romi, j'ai trop souffert de moustiques. Enfin KO palu, on en finit avec toi* ». Le paludisme est l'une des principales causes de consultation médicale dans les centres de santé intégrés de Brazzaville.

Notons que le quartier 57, à Ouenzé, est une zone marécageuse où les moustiques se multiplient continuellement.

Fortuné Ibara



L'opération salubrité au quartier 67, à Ouenzé / Adiac

« L'assainissement de notre environnement doit être un véritable défi pour tous les citoyens. Au-delà de la circulaire du Premier ministre, nous avons aussi pensé qu'il était normal de travailler pour que notre environnement soit plus propre car, la propreté chasse les maladies. Nous avons aussi décidé qu'il fallait distribuer des moustiquaires imprégnées pour combattre le paludisme

ENSEIGNEMENT

Plus de vigilance et de rigueur dans la lutte contre les faux diplômes

Deux candidats, déclarés admis au concours d'entrée à l'École nationale d'administration et de magistrature (Enam), ont par la suite été disqualifiés pour avoir présenté des faux diplômes de licence et de master. L'ampleur du phénomène appelle au démantèlement des réseaux de falsification et à l'application stricte des dispositions punitives prévues par la loi en cas de "faux et usage de faux".

« En application des règlements portant organisation des concours à l'Université Marien-Ngouabi, le jury prononce l'annulation de l'admission de deux candidats », peut-on lire sur la note signée du président du Jury, Parisse Akouango, professeur titulaire Cames, et du maître de conférences, Timoléon Andzi Barhe, en qualité de rapporteur.

Les fraudeurs ont brillamment passé les épreuves au point d'être déclarés admis au parcours magistrature. Le comité d'authentification des diplômes de l'université Marien-Ngouabi a détecté l'irrégularité des documents présentés par ces derniers. Le jury a alors appliqué le règlement qui, en la matière, prévoit l'annulation de l'admission. Ainsi, les deux premiers, sur la liste des échoués, ont finalement été repêchés en remplacement des deux fraudeurs.

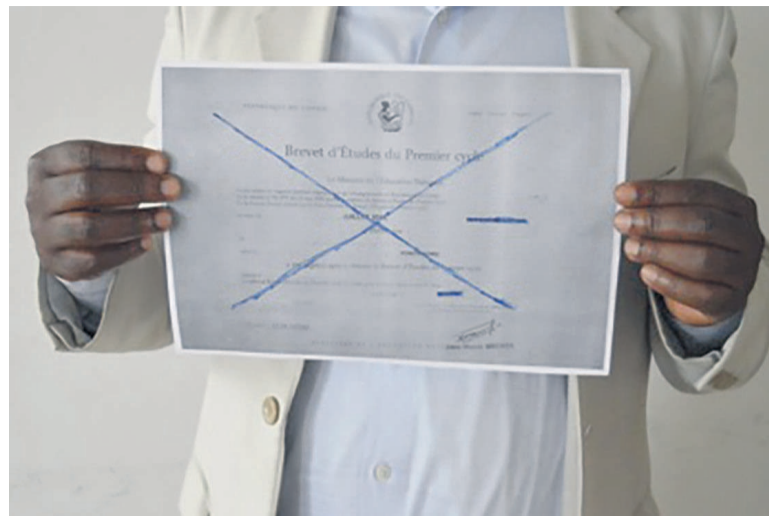
Au sein de la Fonction publique, les cas de faux diplômes sont révélés. Il y a des agents qui, en quête de promotion et d'augmentation de salaire, n'hésitent pas à recourir aux documents falsifiés. Des irrégularités qui affectent lourdement les finances publiques. D'autres citoyens mal intentionnés, à la recherche de l'emploi dans le secteur privé, font la même chose sans acquisition de compétences et d'aptitudes particulières, oubliant qu'une telle pratique peut conduire à l'annulation du contrat de travail pour dol (manœuvres frauduleuses destinées à tromper).

« Nous savons aujourd'hui qui a fait usage des faux diplômes », déclarait l'inspecteur général des services administratifs à la Fonction publique, Gabriel Moussiengo, lors du lancement des travaux du comité interministériel pour la mise en œuvre

des conclusions du recensement des agents civils de l'Etat, conformément aux instructions du président de la République, Denis Sassou N'Guesso. « Des directives ont été données au gouvernement pour la prise des mesures appropriées, à l'effet de traiter, sans atermoiements, les irrégularités constatées », indiquait le président de la République dans son message sur l'état de la nation, le 29 décembre dernier, devant le parlement réuni en congrès. Un appel à la lutte sans merci contre les antivateurs.

Faux diplômes, un pari risqué

Le motif d'annulation de l'admission des deux candidats au concours de l'Enam est juridiquement qualifié de « faux et usage de faux ». Les juristes s'accordent à définir l'usage de faux comme le fait, pour une



personne, d'utiliser un document falsifié à dessein et en toute connaissance de cause afin de retirer les bénéfices auxquels donnerait droit le document original. La fabrication ou l'usage d'un faux sont donc des délits punis par la loi. Le code de procédure pénale congolais fait état d'amende allant de trois cent mille francs CFA à cinq millions et d'emprisonnement de six mois à deux ans. En 2017, le ministre de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation, Anatole Collinet Makosso, avait annoncé que le gouvernement devrait ouvrir une information sur les faux diplômes délivrés depuis des années au Congo. Dans le cadre de cette lutte, la punition

prévue par la loi est un facteur dissuasif important tout comme le dispositif pour détecter les faux diplômes. L'autre pas important, c'est le démantèlement des réseaux de falsification. Une manière d'attaquer le mal à la racine.

Il convient de rappeler que les diplômes falsifiés ne sont pas uniquement conçus sur le territoire national. Certains témoignages indiquent qu'ils viennent aussi de l'étranger concernant certains cadres formés à l'étranger. Il est ainsi question de redoubler de vigilance et de rigueur pour ramener les choses à l'ordre car, la complaisance ne fera qu'empirer la situation.

Rominique Makaya

AFRIQUE

Les premières dames étendent leur action au-delà du VIH-sida

L'association des épouses des chefs d'Etat du continent militera désormais en faveur du développement. Un changement à la mesure de nouveaux objectifs.

L'Organisation des premières dames d'Afrique pour la lutte contre le VIH-sida devient l'Organisation des premières dames d'Afrique pour le développement. Un nouveau logo a été dévoilé, lors de la 22e assemblée générale de la fédération tenue en marge du 32e sommet des chefs d'Etat, à Addis-Abeba, en Ethiopie. Ce changement devrait contribuer à étendre le champ d'actions de l'institution au-delà du VIH-sida. L'organisation est actuellement dirigée par l'épouse du chef de l'Etat du Burkina Faso, Adjoavi Sika Kabore, avec son homologue kényane, Margaret Kenyatta, comme vice-présidente.

Les premières dames se rencontrent toujours en marge des sommets de l'Union africaine et aussi chaque fois que les chefs d'Etat se rassemblent généralement pour le travail. L'année dernière, par exemple, elles se sont rencontrées à Beijing, en Chine, lors du sommet du Focac, et à New-York lors de l'assemblée générale des Nations unies en septembre.

Josiane Mambou Loukoula

SANTÉ

Les aliments insalubres au cœur d'une conférence internationale à Addis-Abeba

La rencontre, organisée du 12 au 13 février, dans la capitale éthiopienne, permet aux participants de se pencher sur des questions liées aux bactéries, virus, parasites, bref, aux substances chimiques nocives ou aliments contaminés qui constituent un réel problème sanitaire et socio-économique, occasionnant la mort de quatre cent vingt mille personnes chaque année à travers le monde.

Quelque cent vingt-cinq pays ont répondu présent pour la conférence, à laquelle participent une vingtaine de ministres et ministres adjoints, ainsi que des directeurs d'autorités sanitaires, qui discutent notamment d'innovation et partagent leurs expériences.

Cette conférence inédite vient à point nommé puisqu'elle devra permettre aux délégués, de retour dans leur pays, de sensibiliser la population aux dangers qui résultent de la consommation d'aliments contaminés. Ce qui est d'autant plus important puisque, selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), une personne sur dix dans le monde tombe malade après les avoir consommés, les enfants de moins de 5 ans étant particulièrement touchés par ce problème. L'OMS, la FAO et l'Union africaine souhaitent, quant à elles, avec cette conférence, attirer l'attention sur la sécurité sanitaire des aliments dans la foulée de la décision de l'ONU de consacrer, pour la première fois, une « journée mondiale » dédiée à la question, le 7 juin prochain.

La consommation d'aliments contaminés est la cause de plus de deux cents maladies, allant des affections diarrhéiques, qui tuent le plus, au cancer, prévient l'OMS. Mais l'enjeu est

également socio-économique car, les maladies d'origine alimentaire sollicitent « lourdement les systèmes de soins de santé » et portent « préjudice aux économies nationales, au tourisme et au commerce », poursuit-elle.

La FAO estime que 1,3 milliard de tonnes de nourriture sont gaspillées chaque année alors que 815 millions de personnes sont sous-alimentées. S'agissant de l'impact financier découlant des maladies d'origines alimentaires, l'organisation relève qu'il est de 95 milliards de dollars (83,5 milliards d'euros) par an dans les économies à revenus bas ou moyens.

A l'ouverture de la conférence, le directeur général de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), José Graziano Da Silva, a déploré le fait que des aliments insalubres sont consommés dans certains pays. « De nos jours, le monde produit assez de nourriture pour tout le monde » mais, outre le fait qu'elle est mal distribuée, une part importante de cette nourriture « n'est pas sûre », a-t-il déclaré. José Graziano Da Silva a insisté, par ailleurs, sur l'importance d'utiliser « moins de produits chimiques et de pesticides dans le secteur de l'agriculture », à l'heure où l'utilisa-

tion de certains d'entre eux est de plus en plus controversée.

Le président de la Commission de l'Union africaine, Moussa Faki Mahamat, a, pour sa part, déploré le manque de dispositions prises pour faire face à ce problème. « La sécurité sanitaire des aliments est une question de première importance pour l'ensemble du globe mais, c'est ici en Afrique que l'impact de ce fléau est le plus ressenti », a-t-il ajouté, soulignant qu'un tiers des victimes est africain.

Pour un pays en situation de sécheresse ou de famine, le défi est d'éviter que la population ne se tourne, faute de mieux, vers des sources d'eau contaminées par le choléra ou des aliments impropres à la consommation, a avancé Bayuku Konteh, ministre du Commerce et de l'industrie de la Sierra Leone. Il a mis en garde contre une sécurité alimentaire à deux vitesses, avec d'un côté des produits sains destinés notamment à l'exportation et de l'autre des produits impropres à la consommation qui se retrouvent sur le marché local.

Dans son intervention, le directeur général de l'OMS, Tedros Adhanom Ghebreyesus, a rappelé que « la sécurité sanitaire des aliments est liée à de nombreux objectifs de développe-

ment durable », dont la lutte contre le réchauffement climatique ou contre le gaspillage alimentaire.

Kazuaki Miyagishima, qui dirige le département de l'OMS en charge de la sécurité sanitaire alimentaire, a indiqué que la conférence qui a lieu dans la capitale éthiopienne a pour but « d'arriver à une déclaration consensuelle non contraignante qui établit dans quelles matières il faut renforcer les efforts ». Il a dit prôner une approche transversale: établir de solides cadres législatifs, renforcer les capacités techniques, former des experts, établir des systèmes sanitaires en mesure de détecter des foyers de maladie et des risques potentiels ou encore inculquer une culture du partage de l'information entre autorités d'un même pays ou entre pays. « Si un de ces piliers de la lutte contre les aliments contaminés s'écroule, tout le système peut s'écrouler », a-t-il averti.

Notons que si certains Etats en Afrique veillent rarement sur la sécurité des aliments, d'autres au contraire prennent la question au sérieux et souhaitent être en mesure d'exporter des denrées alimentaires en respectant les normes sanitaires internationales.

Nestor N'Gampoula

DIASPORA

La dot, thème anthropologique du premier rendez-vous de Congo na Paris

A quelques jours de la Saint Valentin, les organisateurs de Congo na Paris ont consacré la première rencontre « Meet'up CNP » de l'année autour du mariage en Afrique subsaharienne.

Le 8 février, l'hôtel Napoléon à Paris, dans le huitième arrondissement, a accueilli le premier « Meet'up CNP » autour du thème de la dot. La proximité de la fête de la Saint Valentin, la fête des amoureux et de la célébration des liens affectueux, a permis aux organisateurs d'explorer les traditions, les mythes et les dérives qui touchent à cette cérémonie codifiée.

Par respect des us et coutumes de l'Afrique subsaharienne, les panélistes ont reconnu que la dot est une institution importante et incontournable dans la célébration du mariage au sein des sociétés africaines et mérite une réelle considération.

Cette vieille tradition africaine traverse les siècles. Plus qu'un préalable, elle unit les deux familles des mariés, respectueuses toutes deux de la coutume. Lors de la cérémonie de la dot, un procédé formel de négociations complexes est mené par les « Nzonzi », littéralement en kongo, les porte-paroles, pour instituer le mariage entre les deux familles. Il leur appartient de parvenir à une entente mutuelle sur le bon respect des exigences de la dot.

Une fois le décor de la palabre instauré aux bons soins de la modératrice Ntumba Biayi, pour Gilbert Goma, journaliste, un des quatre panélistes, certes la dot répond à des rites mais cette



Congo na Paris, première Meet'up CNP autour de la dot, vue du panel de gauche à droite Gilbert Goma, Cathy Tshiteya, Serge Diantantu et Milau K Lutumba Crédit photo : Fredy Mizelet by Flam Image

union n'est autre que le mariage, « nul besoin de le qualifier de traditionnel ». Il le définit comme étant au même pied d'égalité que celui que l'on appelle « moderne ». « Ce serait le faire reléguer au second plan », s'est insurgé le journaliste. Et d'affirmer qu'au Congo, aucune cérémonie de mariage n'est acceptée à la mairie sans que l'incontournable dot ait été versée.

« Nous devons préserver cette symbolique qu'est la dot », a affirmé Serge Diantantu, auteur-dessinateur et deuxième panéliste. « Dans le Bassin du Congo, ces belles noces ont été, depuis très longtemps, à la fois la reconnaissance, la valorisation et surtout le gage de l'union élargie de deux familles », a-t-il fait consta-

ter en gageant de sauvegarder les traditions créatrices d'un climat de confiance et de compréhension mutuelle à un niveau profond entre les deux familles.

La sauvegarde est aussi la préoccupation de Milau K Lutumba, sociologue du panel. « La dot revêt une dimension spirituelle », a-t-il démontré. Et d'expliquer que « tout le long du procédé, le respect mutuel et la dignité vis-à-vis du monde visible et de l'invisible est de rigueur selon que la tradition jouit d'un système matriarcal ou patriarcal. Nos ancêtres ont mis au premier plan la femme. C'est de celle-ci que le potentiel de reproduction est assurée, c'est par elle que passe la pérennité de la descendance, donc la survie du clan », a-t-il soutenu.

En guise de témoignage, Cathy Tshiteya, l'unique femme du panel, s'est prononcée pour la continuité de la dot même si elle est exposée aux abus du monde moderne. En République démocratique du Congo, dans sa province d'origine, la dot constitue l'apport, par la famille de l'épouse à leur fille, aux besoins du ménage. Elle se dit fière d'avoir honoré cette tradition, même si son époux est d'un autre pays.

Lors des échanges avec la salle cosmopolite, Randy DJ a apporté également son témoignage en relatant qu'au niveau de la diaspora, plusieurs jeunes aspirent à honorer la tradition de la dot. Pourtant, certains d'entre eux dénoncent son coût élevé, devenu exorbitant au point d'être en

rupture avec la symbolique de plus en plus confuse lors des cérémonies actuelles. L'on constate des exagérations jusqu'à inclure les frais consentis à la formation de jeunes filles ou à faire valoir la couleur de leur peau.

Quand on remonte dans le temps, en France, à l'époque de la dot, l'auteur Guy de Maupassant constatait des abus pour le mariage de Me Simon Lebrument avec Mlle Jeanne Cordier. En Inde, les familles sont arrivées à s'inquiéter dès la naissance de leurs filles car, la dot reviendrait chère. Et que dire de certains pays africains tels le Sénégal, le Gabon ou la Côte d'Ivoire où semble-t-il, hier c'était un panier de kolas et aujourd'hui, il faudrait mettre des villas ou des voitures 4 X 4 ?

Au Congo, officiellement, elle reste à 50 000 F CFA même s'il est question de l'ajuster au coût de la vie à hauteur de 300 000 F CFA. La conscientisation sur ce sujet est ouverte : faut-il être pour ou contre ?

Charlotte Kalala, présidente de Congo na Paris, promet de proposer prochainement d'autres sujets à débattre aussi passionnants pour, à chaque rencontre, s'imprégner d'« un retour vers le pays », s'agissant des traditions du Bassin du Congo.

Marie Alfred Ngoma

Le FIDA lève la suspension de son portefeuille en République du Congo

Brazzaville 30/01/2019 : Le Directeur Pays FIDA pour la République du Congo et la République Démocratique du Congo, Monsieur ABDELHAQ Hanafi a rendu visite aux autorités congolaises du 29 janvier au 1er février 2019, pour officialiser la levée de la suspension du portefeuille du FIDA au Congo. En effet, dans sa lettre du 17 janvier 2019, adressée aux autorités gouvernementales congolaises (en charge des Finances et du Budget, et de l'Agriculture, Elevage et Pêche), le Fonds International pour le Développement Agricole (FIDA) a annoncé la levée de la suspension de son portefeuille en République du Congo.

Figure 1 De g. d.: Monsieur Henri DJOMBO, Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche; Monsieur ABDELHAQ Hanafi, Directeur Pays du FIDA pour la RC et RDC, Monsieur Calixte NGANONGO, Ministre des Finances et du Budget.

Le FIDA, institution financière internationale et organisme spécialisé des Nations Unies, salue la collaboration et les efforts du Gouvernement congolais dans la recherche des solutions pour la levée de la suspension



et, l'intérêt accordé à l'amélioration des conditions de vie des petits producteurs et de leurs ménages, avec l'agriculture au centre de la diversification de l'économie nationale.

La levée de la suspension permettra non seulement l'achèvement ordonné du Programme d'Appui au développement des Filières Agricoles (PADEF) jusqu'en Mars 2019,

mais aussi d'optimiser la mise en œuvre du Projet d'Appui au Développement de la Pêche et l'Aquaculture Continentale (PD-PAC) en tenant compte des orientations formulées par la mission de Monsieur LISANDRO Martin, Directeur de la Division Afrique de l'Ouest et du Centre du FIDA, le 18 Octobre et, son audience avec son Excellence le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, le

Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, et le Ministre des Finances et du Budget.

L'autre bénéficiaire à tirer de la levée de la suspension est de voir le pays être à nouveau éligible pour de nouveaux projets. Des dispositions ont déjà été prises avec le Gouvernement pour la formulation d'un nouveau Cadre d'options Stratégiques (COSOP), pour la période 2019-2024 et la formulation d'un nouveau projet en appui aux chaînes de valeurs agricoles.

Le FIDA est un partenaire engagé auprès du gouvernement congolais afin de participer ensemble à la lutte contre la pauvreté rurale et de contribuer à la diversification de l'économie en s'appuyant sur l'agriculture et le développement rural. Son portefeuille actuel d'intervention en faveur de la République du Congo est constitué de deux projets ; à savoir le Programme d'Appui au développement des Filières Agricoles (PADEF), et le Projet d'Appui au Développement de la Pêche et l'Aquaculture Continentale (PD-PAC).

LIBYE

L'Union africaine veut des élections en octobre

L'organisation panafricaine a appelé, le 11 février, à Addis Abeba à une conférence internationale début juillet pour tenter de résoudre la crise dans le pays et réclamer la tenue d'élections.

L'assemblée de l'Union africaine (UA) a demandé au président de la Commission de l'UA, Moussa Faki Mahamat, de mener des efforts « dans le but de convoquer à Addis Abeba, (en juillet), une conférence internationale sur la réconciliation en Libye, sous les auspices de l'UA et de l'ONU », a indiqué l'organisation panafricaine dans un communiqué résumant les décisions prises lors du sommet organisé dans la capitale éthiopienne. Elle a également demandé à la Commission de l'UA de prendre « toutes les mesures nécessaires », avec l'ONU et le gouvernement libyen, « pour l'organisation d'élections présidentielle et législatives en octobre 2019 ».

Encouragé par la médiation de l'UA en Centrafrique dont les résultats ont abouti à la signature d'un accord de paix à Bangui, le président en exercice, le chef de l'Etat égyptien, Abdel Fattah el-Sissi, a insisté sur l'importance de trouver « des solutions africaines à des problèmes africains ». Depuis la chute de Mouammar Kadhafi en 2011, la Libye est aujourd'hui profondément divisée avec, d'un côté, le gouvernement d'union nationale basé dans la capitale, Tripoli (nord-ouest), issu d'un processus onusien et internationalement reconnu. Et, de l'autre, un cabinet parallèle appuyé par l'autoproclamée Armée nationale libyenne du maréchal Khalifa Haftar, qui règne sur le nord-est et désormais sur une grande partie du sud. Les efforts de paix ont de fait été minés dernièrement non seulement par les tensions entre factions libyennes mais aussi par les divisions entre les différents pays qui s'intéressent de près à la Libye.

Ainsi, après un sommet libyen à Paris en mai dernier, Rome avait reproché à la France de vouloir faire cavalier seul sur la Libye. En novembre, à Palerme, la Turquie, se disant « profondément déçue » d'avoir été tenue à l'écart d'une réunion, avait claqué la porte d'une conférence sur la Libye.

Josiane Mambou Loukoula

CÔTE D'IVOIRE

L'Union européenne évalue la politique sociale

Conduite par Marie Lapierre, une délégation du groupe de travail du conseil de l'Union européenne (UE) sur l'Afrique était en mission dans le pays pour échanger avec le chef de la diplomatie ivoirienne, Marcel Amon-Tanoh, sur la politique sociale du gouvernement.

L'UE est préoccupée par la politique sociale du continent en général et de la Côte d'Ivoire en particulier. Pour Marie Lapierre, « le renforcement de la politique en matière de l'employabilité des jeunes et l'amélioration des conditions de vie de la population vulnérable doivent être une réalité dans les pays de l'Afrique subsaharienne. Les pays qui constituent l'Union européenne y tiennent ». L'objectif de la mission de l'Union européenne était « d'apprécier les réalités des pays et veiller au renforcement des relations entre les deux continents ».

Marcel Amon-Tanoh a tenu à rassurer la délégation de l'UE quant à la politique sociale du président Alassane Ouattara : « Pour le président Ouattara, ce qui précède le développement c'est la sécurité et la paix. Toutefois, l'année 2019 a été placée sous le signe du social. Dès le début de l'année, le président a dit vouloir que le taux de croissance positif qu'affiche la Côte d'Ivoire impacte la vie quotidienne de la population », a-t-il indiqué.

Auparavant, la mission de l'UE avait rencontré le ministre auprès du président de la République chargé des Affaires politiques, Amadou Soumahoro, pour plancher sur la réforme de la commission électorale indépendante.

Noël N'dong

AFRIQUE DE L'OUEST

Tournée du sous-secrétaire d'Etat américain

David Hale visite la Côte d'Ivoire et le Niger du 10 au 12 février.

L'objectif de la tournée du sous-secrétaire d'Etat chargé des Affaires politiques est de renforcer les liens commerciaux; de faire progresser la paix et la sécurité à travers des partenariats régionaux ; de promouvoir le potentiel de la jeunesse et de rappeler l'engagement des États-Unis en Afrique.

En Côte d'Ivoire, du 10 au 11 février, David Hale a rencontré les membres du gouvernement, ceux de la communauté ivoirienne des affaires et des organisations de la société civile, avec lesquels il a échangé sur les préparatifs de l'élection présidentielle de 2020 et les relations économiques entre les deux pays.

Au Niger, ce 12 février, le sous-secrétaire d'Etat américain rencontrera les membres du gouvernement avec qui il discutera de la sécurité dans le Sahel. Puis, il rencontrera les membres du secteur privé nigérien et se réunira avec des membres de la Young african leadership initiative, le programme d'échanges du gouvernement américain avec l'Afrique.

Noël N'dong

TRANSFERT DE TECHNOLOGIES

La BAD et la Corée du Sud en voie de créer un centre de recherche et de formation des drones

Dans la vision de booster les intelligences des pays africains vers le développement et ouvrir la voie à la quatrième révolution industrielle, Séoul a annoncé, le week-end dernier, sa disponibilité de coopérer étroitement avec l'Afrique.

L'annonce faite sera entérinée par la signature d'un partenariat entre la Corée du Sud et la Banque africaine de développement (BAD). En effet, selon le responsable de la division stratégie mondiale du Green technology center, Hung Ju Kim, la vision est d'intensifier la politique de transfert de technologies pour la promotion d'un développement meilleur de l'Afrique. C'est dans cette idée que la Corée du Sud est prête à nouer un partenariat gagnant-gagnant avec une institution africaine, telle que la BAD.

Justifiant l'intérêt de cette coopération qu'il juge de potentiel et immense, le président de la BAD, Akinwumi Adesina, a reconnu que le potentiel de coopération est immense ainsi que les oppor-

tunités de projets créateurs d'emplois. Car, en dehors du choix porté sur l'agriculture, il y aura aussi la gestion intelligente des transports urbains et bien d'autres opportunités d'affaires. « Il faut étudier la mise en place d'un partenariat stratégique avec la Corée. Un partenariat qui puisse déboucher sur la création d'un centre de recherche et de formation africano-coréen sur les drones, ouvrant la voie à la quatrième révolution industrielle de l'Afrique », a déclaré l'un des responsables de la BAD, avant d'ajouter que l'expertise coréenne peut apporter une valeur ajoutée et une solution concrète pragmatique à toute une série de besoins technologiques importants du continent. La BAD pour-

rait ainsi jouer un rôle majeur, en identifiant et en facilitant des projets viables à même d'augmenter la coopération technologique entre l'Afrique et la Corée.

« La BAD a, d'ailleurs, lancé une coopération avec la ville de Busan et le Busan Techno Park grâce à un financement du fonds de coopération Corée-Afrique. Un projet pilote d'utilisation des drones pour la collecte et l'analyse de données au service du développement de l'agriculture en Tunisie », a conclu le responsable de cette banque, en ajoutant que son institution était déterminée à développer l'utilisation de drones au service de l'agriculture en Afrique pour aller demain vers la sécurité alimentaire.

Rock Ngassakys

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA RADIO

L'édition 2019 met l'accent sur le dialogue, la tolérance et la paix

L'événement célébré ce 13 février est une occasion, selon l'Unesco, d'informer l'opinion publique sur l'importance de l'instrument de communication dans la poursuite d'un monde plus pacifique et plus tolérant.

« En cette journée mondiale de la radio, célébrons tous le pouvoir de la radio. Car elle favorise le dialogue, la tolérance et la paix », a déclaré le secrétaire général de l'ONU. Parlant de l'importance de la radio et de sa force, Antonio

dió joue un rôle majeur, notamment en temps de conflits, en favorisant le dialogue entre les parties prenantes et sert de support pour les initiatives de paix. « La radio reste le moyen le plus dynamique, le plus réactif et le plus attractif qui existe. Là où

secours après une catastrophe. Bien qu'à l'heure de la convergence des médias, les services radiophoniques évoluent et adoptent de nouvelles formes avec les technologies numériques, notamment l'utilisation des portables et des tablettes. Ainsi, environ un milliard de personnes n'ont toujours pas accès à la radio.

La radio, un élément rassembleur

Selon l'ONU, la radio est souvent utilisée comme plate-forme de dialogue et de débat démocratique sur des questions brûlantes, telles que les migrations et la violence à l'encontre des femmes. Dans cette optique, elle contribue à sensibiliser les auditeurs et à diffuser de nouvelles perspectives positives sur ces sujets. « La radio participe également à répandre la tolérance et à surmonter les différences pour rapprocher les communautés sous des objectifs et des causes communes, comme le droit à l'éducation et la santé de tous », a encore souligné Antonio Guterres. Notons que c'est lors de la conférence générale de l'Unesco, plus précisément sa trente-sixième session, que la date du 13 février a été proclamée journée mondiale de la radio.

Rock Ngassakys



Guterres a reconnu qu'elle est un moyen de communication à faible coût, particulièrement adapté pour toucher les communautés isolées et les personnes vulnérables, notamment les analphabètes, les personnes souffrant d'un handicap, les jeunes, les pauvres. Cet instrument donne également à tous, quel que soit le niveau d'instruction, la possibilité de participer au débat public.

Par ailleurs, pour l'Unesco, la ra-

les réseaux sociaux et la fragmentation du public peuvent nous restreindre à des cocons médiatiques où tous partagent les mêmes idées, la radio est particulièrement apte à rassembler les communautés et à stimuler un dialogue positif pour le changement », a précisé l'Unesco, en insistant sur le fait que cet instrument de communication participe activement aux systèmes de communication d'urgence et à l'organisation des

FESTIVAL NSAKA DANCE

Le groupe I Dance jr remporte la première édition

Le concours de hip hop, organisé par le collectif des jeunes performeurs, a livré son verdict le 9 février à l'Institut français du Congo, à Brazzaville.

Après cinq semaines de compétition aux ateliers Sahn, les membres du jury ont éliminé plusieurs groupes pendant son déroulement, pour ne retenir que quatre à la finale. Il s'est agi de I Dance jr, Mini Jaz, Armée street et Black. Au terme de trois passages sur scène, les membres du jury ont ainsi jeté leur dévolu sur les jeunes d'I Dance. Chaque groupe avait trois minutes de démonstration à travers un thème précis. Absent, Armée street a été éliminé dès le premier passage. Mini Jaz a développé, dans sa séquence de danse, le sujet portant sur l'esprit d'équipe ; les Blacks ont dénoncé les mauvaises pratiques en milieu scolaire tandis que les I Dance jr ont invité, à travers



Les artistes du groupe I Dance brandissant le trophée

« Actuellement, le hip hop n'est plus pratiqué dans son cadre initial qui est le milieu urbain et la rue. Malheureusement, les danseurs du hip hop deviennent de plus en plus des beatmakeurs et danseurs des boîtes de nuit. Le festival Nsaka dance se présente comme une plateforme des artistes afin de redorer le blason de ce genre musical »

leur danse, les élèves à beaucoup travailler avant les examens, ce qui leur a permis de remporter la finale et de bénéficier d'un baffle amplificateur et des kits d'eau.

« Nous sommes très contents de recevoir ces biens, après un mois de compétition.

C'est grâce à vos encouragements et soutiens que nous avons gagné ce prix. C'était une très belle aventure », s'est réjoui un membre du groupe I Dance.

Ce festival est né lors la septième édition de la Rencontre internationale de l'art contemporain. Il contribue à la promotion des artistes hip hop en particulier et de l'art en général. « Actuellement, le hip hop n'est plus pratiqué dans son cadre initial qui est le milieu urbain et la rue. Malheureusement, les danseurs du hip hop deviennent de plus en plus des beatmakeurs et danseurs des boîtes de nuit. Le festival Nsaka dance se présente comme une plateforme des artistes afin de redorer le blason de ce genre musical », a précisé Marcus Spanthers, l'un des organisateurs.

Pour agrémenter la soirée, plusieurs activités étaient au rendez-vous dont les chants, la danse, le slam et un défilé de mode qui a mis à l'honneur la culture congolaise.

Rude Ngoma (stagiaire)

INSTITUT
FRANÇAIS
DU CONGO
BRAZZAVILLE

PROGRAMME DE LA SEMAINE DU 11 AU 17 FÉVRIER 2019

MARDI 12 FÉVRIER

18h30 : Ciné-club : *Quai d'Orsay* de Bertrand Tavernier

MERCREDI 13 FÉVRIER

10h00 : Théâtre : FETHESCO 2019 (du 13 au 15 février)

18h00 : Vernissage : « Le voyage animé » France eMotion (exposition : du 13 au 27 février)

19h00 : Mercredi à la Cafété : May's Bantsimba

JEUDI 14 FÉVRIER

15h00 : Rencontre littéraire : L'aube des insurrections perlières d'Huppert Malanda

19h00 : Valentine's day party (musique, slam, stand up, graf, dessin, bal dansant)

SAMEDI 16 FÉVRIER

10h00 : Samedi de la médiathèque (samedi des petits lecteurs, l'heure du conte, rencontre de scrabble)

17h00 : Cinéma : *SEXTO* de Big Kloz

Pour plus d'infos, veuillez consulter notre agenda du mois

INSTITUT
FRANÇAIS
DU CONGO
BRAZZAVILLE

EXPOSITION NUMÉRIQUE DU 13 AU 27 FÉVRIER 2019

France eMotion "Le voyage animé"



18h00 : Vernissage : « Le voyage animé » France eMotion
Aidez votre Smartphone !

Entrée libre

Pour plus d'infos, veuillez consulter notre agenda du mois

INTERVIEW

Anatole Collinet Makosso : « Ecrire sur les violences et autres exactions dans le Pool nécessitent une retenue »

Pour Anatole Collinet Makosso, écrire un livre sur « Le génocide en droit à l'épreuve du génocide de l'émotion » constitue une réponse scientifique aux essais de Dominique Kounkou et Nsaku Kimbembe. L'auteur met en garde les intellectuels et les politiques contre l'usage de l'arme de l'émotion qu'il juge plus létale qu'une arme de guerre. Car, explique-t-il, l'instrumentalisation de l'émotion populaire est à l'origine des guerres sans fin que connaissent aujourd'hui la Libye, la Syrie, par exemple. Les Dépêches de Brazzaville reviennent sur la compréhension de cette initiative littéraire.

Les Dépêches de Brazzaville (L.D.B.) : Un troisième ouvrage, le vôtre, sur le génocide des Laris, pour quel objectif ?

Anatole Collinet Makosso (A.C.M.) : L'objectif visé est de sortir la problématique sur les violences, au Congo en général et dans le département du Pool en particulier, de la surenchère démagogique, émotionnelle et politicienne dans laquelle les acteurs politiques ont tendance à l'enfermer. Nous voulons qu'on arrête désormais avec les raccourcis et allégations inutiles pour placer la problématique et élever le débat au niveau scientifique. Il faut, pour cela, convoquer les ethnologues pour qu'ils nous définissent la cartographie des ethnies du Congo de sorte que l'on comprenne les motivations susceptibles de conduire une ethnie à se dresser contre une autre. Il faut également convoquer les sociologues pour qu'ils étudient les caractéristiques des guerres dans notre pays de façon à en déduire la nature : s'agit-il de guerres ethniques, de guerres civiles, de guerres asymétriques, de guerres de libération, d'autodétermination, de lutte contre l'occupation ou de guerres paramilitaires ? Il faut aussi appeler les historiens pour qu'ils nous restituent les faits historiques de sorte que l'on comprenne mieux les causes lointaines de ces guerres et le rôle des acteurs. Il faut faire intervenir les psychologues pour étudier les déterminants psychoaffectifs qui conduisent à la haine et aux pulsions crisogènes. Ce n'est qu'après tout cela que le droit interviendra dans toute sa rigueur et dans toute sa froideur pour qualifier les faits et déterminer s'il y a bien un génocide lari ou génocide tout court. Nous voulons engager une réflexion scientifique et pluridisciplinaire sur la problématique des violences dans le Pool et au-delà, en République du Congo et, pourquoi pas, en Afrique, le Congo, ne servant que de cas d'école.

L.D.B. : Vous admettez pourtant les violences et autres exactions dans le Pool, étant donné le nombre de victimes potentielles. Pourquoi ne peut-on pas qualifier ces crimes de génocide ?

A.C.M. : Depuis presque vingt ans, je travaille sur les questions liées aux crimes internationaux contre les humains ; entendons par là le crime de génocide, les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre, le crime d'agression, le terrorisme. Je remarque qu'il y a un fort risque de banalisation du crime de génocide du fait de la charge émotionnelle que dégagent les violences dans nos pays. De là, le mot génocide est utilisé pour qualifier tout acte de violence ayant entraîné d'importantes pertes en vies humaines. Comme le dit Yves Ternon, tous les groupes victimes de meurtres collectifs considèrent ce qu'ils ont connu comme un génocide alors que le génocide, considéré comme le crime le plus odieux que l'humanité ait connu, est une infraction que les juristes maintiennent avec beaucoup de délicatesse. La vérité est que beaucoup de crimes de masse commis depuis le siècle dernier ne correspondent pas à la définition issue de la Convention de

1948. C'est, d'ailleurs, pour cette raison que le Tribunal militaire international de Nuremberg refusa de sanctionner, comme crimes de génocide, les actes des Nazis commis pendant la guerre malgré l'acte d'accusation du procureur qui avait engagé des poursuites pour génocide et crimes contre l'humanité. Et vous constaterez vous-même que, de toutes les affaires qui sont portées devant la Cour pénale internationale, aucune n'est qualifiée de génocide à l'exception de celle, non encore instruite, contre les autorités soudanaises et qui n'a que très peu de chances d'aboutir pour un tel chef d'accusation. C'est donc très maladroit pour l'intelligentsia congolaise de toujours qualifier de génocide les actes de violence que nous avons connus dans notre pays en cherchant à attirer l'attention de la communauté internationale sur ce chef.

L.D.B. : Si le « génocide des Laris » ne peut être établi en droit, quel aspect de la justice transitionnelle permettrait, selon vous, d'en finir avec ce que vous appelez « le génocide de l'émotion » ?

A.C.M. : Ce n'est pas parce que le génocide ne peut être retenu comme infraction que l'on va nier les violences et les atrocités que nous avons connues dans le Pool depuis 1993. Les actes de violences constatés sont caractéristiques d'infractions au sujet desquelles les responsables doivent répondre. C'est, d'ailleurs, pour cette raison que des poursuites sont souvent engagées contre les auteurs. Tel a été le cas du procès sur l'Affaire des disparus du beach de Brazzaville et des poursuites engagées contre ceux qui ont replongé le pays dans les violences au lendemain de l'élection présidentielle, alors que le pays était en paix. Cela dit, depuis un moment, du fait de l'omniprésence des crises en Afrique et particulièrement au Congo, il est envisagé des approches originales de leur dénouement, inspirées de la tradition africaine du dialogue que la culture francophone appelle « dynamique de la médiation traditionnelle ou endogène » et que les juristes ont formalisé sous le concept de « justice transitionnelle ». Appelé au Congo mbongui, oyoue, otwere ou arbre à palabre, le dialogue est une sorte d'assemblée, une dynamique de médiation et de réconciliation traditionnelle. Souvent peu visible, elle se situe au niveau des communautés de base et joue, dans chaque cas d'espèce, un rôle clé en se fondant sur les lois et sur la coutume. C'est ce qui se fait actuellement avec les plates-formes de dialogue et de concertation intra-communautaires dans le département du Pool avec l'aide des agences du système des Nations unies, notamment le Programme des Nations unies pour le développement. Le Congo a recouru à ces mécanismes en 1972 lors de la Conférence nationale, en 1992 lors de la Conférence nationale souveraine, ce qui avait permis de laver en famille le « linge sale » suite aux violences qui ont émaillé la période marxiste du Parti unique avec les assassinats de plusieurs personnalités en 1963, en 1965, en 1972, en 1977 et en 1987. C'est également ce qui a



été fait en 2001 et qui se fait actuellement, au nom de la paix, avec la levée des poursuites contre Ntoumi et tous ceux qui sont impliqués dans les violences de ces deux dernières années dans le Pool.

L.D.B. : Que répondez-vous à vos détracteurs qui vous reprochent d'être le messager du gouvernement avec une rhétorique exprimant la seule voix contestataire qui réfute la thèse du génocide ?

A.C.M. : Je n'écris pas principalement pour mes congénères ou forcé-ment pour mes compatriotes, qu'ils soient admirateurs ou détracteurs. Le livre est intemporel et universel. J'écris pour les lecteurs anonymes qui ne collent pas mes écrits à mon faciès ni à ma position. J'écris pour celui qui lira le livre dans quinze ou vingt ans ou celui qui peut faire des recherches sur la situation du Congo, à l'ONU, à l'Union africaine ou dans un organisme international, à la Cour pénale internationale, au Centre africain de lutte contre le terrorisme, à l'université, etc. Celui-là n'a aucun problème particulier avec l'auteur ; il voudra juste croiser les informations qu'il détient au travers des différents témoignages ou ouvrages à sa portée. Personne ne viendra lui dire si l'auteur a écrit pour se faire valoir, pour défendre un régime, pour exprimer une ambition ou pour faire avancer la science. Seuls, devant lui, les livres et l'argumentaire développé qui s'y rapporte. Je n'ai donc pas besoin de répondre à ceux qui me prêtent leurs propres intentions. S'agissant de mes compatriotes, le seul intérêt que je peux rechercher présentement consiste à vivifier la mémoire collective afin que notre jeunesse sorte de la doxa, c'est-à-dire de cette sorte d'agrégats de croyances non vérifiées, d'apparences mouvantes et trompeuses mais, largement partagées et imposées à la communauté qui finit par les considérer véridiques. Je veux, à la place, que notre jeunesse emprunte la voie de l'épistémè, celle de l'univers des idées, de la vérité démontrée par des arguments scientifiques.

L.D.B. : Pour l'instant, la polé-

mique de qualification se situe au niveau des oeuvres. Redoutez-vous une requalification des faits auprès des instances internationales ?

A.C.M. : Pourquoi aurait-on peur ou honte de qualifier les actes des rebelles de terrorisme ou de guérilla, et ceux des autorités gouvernementales de lutte contre le terrorisme ou de lutte contre la guérilla ? Quel pays au monde resterait indifférent ou inactif face à une guérilla, par exemple ? Celle-ci désignant des combats réalisés par de petits groupes menant une guerre de harcèlement, avec pour objectif de renverser une autorité en place en la déstabilisant par des confrontations de longue durée contre une armée régulière, par des embuscades et des actes de sabotage, tout en se servant de la population comme bouclier humain.

L.D.B. : Quel est le statut de votre livre ?

A.C.M. : C'est un essai puisqu'il s'agit d'une œuvre de réflexion, exposant des opinions pour exprimer un point de vue personnel sur un sujet, en me fondant sur des éléments scientifiques et objectivement vérifiables.

L.D.B. : Un essai qui consacre une dizaine de pages à démontrer si le lari est une langue ou une ethnie. Comment lire et comprendre cette démonstration ?

A.C.M. : J'ai juste voulu comprendre la logique des tenants de la thèse du génocide lari. J'ai trouvé qu'ils ne nous ont pas édifiés sur l'ethnie lari qu'ils ont pourtant placée au cœur de leur problématique. Nous avons toujours grandi avec l'idée que le lari est d'abord et avant tout une langue commune d'une partie de la population ressortissante du département du Pool et englobant les Nsundi, les Tékés, les Kongos, les Ba hangala et les Balali. Nos compatriotes Nsaku Kimbembe et Dominique Kounkou sont arrivés à nous dire que les Laris sont une ethnie à part qui n'a rien à voir avec les autres ethnies susmentionnées. Nous n'apprécions pas cette façon d'opposer des frères qui vivent ensemble depuis des années car, à vouloir opposer les « Laris » à

leurs frères du groupe et de l'ethnie kongo, ils font courir un grand risque de division entre les ressortissants des localités de Mindouli (généralement des Ba Hangala et des Ba sundji), de Kindamba (pour la plupart des Ba-sundji et des Batékés), de Kinkala (composé essentiellement des Ba-Lali et des Ba-Kongo), de Boko, de Loungui et de Loumo (pour la plupart des Ba kongo et des Ba sundji), etc., et tous issus des ancêtres Nsaku, Mpanzu, Nzinga. Nous avons vu dans leur démarche une simple incitation à la haine ethnique et une instrumentalisation de l'émotion populaire. Pour arrêter tout cela, nous avons préféré suggérer que l'on redonne la parole aux spécialistes de ces questions pour que notre histoire ne soit pas falsifiée.

L.D.B. : L'essai de Dominique Kounkou a été censuré au Congo. Comment expliquez-vous cette interdiction ?

A.C.M. : Je ne pense pas qu'il s'agisse d'une censure. A mon humble avis, la décision des autorités congolaises s'explique par la mise en œuvre de l'article 13 de la Constitution du 25 octobre 2015 et de la Charte de l'unité nationale adoptée à la Conférence nationale souveraine. En publiant un ouvrage de nature à dresser une ethnie contre une autre ou contre les autres, les auteurs commettent une incitation à la haine ethnique qui constitue, aux termes de l'article 13 de la Constitution, un crime puni par la loi surtout que, comme nous le savons, les guerres civiles et ethniques prennent souvent naissance à partir de la manipulation des ethnies par les acteurs politiques.

L.D.B. : Consentez-vous à débattre sur ce sujet avec les deux autres auteurs des essais précédents porteurs de deux stratégies argumentatives contradictoires ?

A.C.M. : En tant que partisan du dialogue et du débat contradictoire et en ma qualité de « juriste dans la cité », dont la vie est dominée par le service, l'engagement et l'action en droit et par le droit, je n'ai jamais eu de sujets tabous ni de milieux interdits. J'ai dit qu'il nous faut élever le débat au niveau scientifique. Dans cette optique, je me prêterai bien à un débat avec les tenants de la thèse sur le génocide lari. Je suis sûr qu'ensemble, nous tenterons de répondre à une question que je m'étais déjà posée et que j'avais déjà soumise à la réflexion de tous, à savoir : « Qu'est ce qui fait que nous avons toujours des violences dans cette partie du pays depuis la période pré-coloniale alors que nos familles sont pour la plupart multiethniques et vivent en parfaite harmonie dans les maisons et dans les quartiers, et que faire pour y mettre définitivement un terme ? ». J'ai foi en la plate-forme de dialogue intra-communautaire qui a lieu en ce moment et souhaite que cela soit enrichi tôt ou tard par une réflexion pluridisciplinaire, sous l'égide du Conseil national du dialogue, avec l'apport du Conseil consultatif des sages et notabilités traditionnelles.

Propos recueillis par Marie Alfred Ngoma



Avis de recrutement des Conseillers Commerciaux en assurance non salariés

NSIA Vie Assurances recrute des Conseillers Commerciaux en assurance commissionnés non salariés, aux conditions suivantes pour ses agences de Brazzaville et Pointe-Noire :

1. Vous êtes dynamique et de bonne moralité
2. Vous êtes âgé de 24 ans ou plus
3. Vous êtes titulaire au minimum du BAC
4. Vous êtes immédiatement disponible et ne poursuivez pas des études actuellement.

Dossier à fournir :

- CV + copie du diplôme, une éventuelle attestation de stage justifiant une expérience dans le domaine commercial serait un atout ;
- Lettre de motivation ;
- 2 lettres de recommandation de deux personnes se portant garantes de vous.

Date limite de dépôt des dossiers : vendredi 22 février 2019

Affichage liste de sélection : vendredi 01 mars 2019

Début de la formation : mardi 05 mars 2019

Candidature sous pli fermé avec la mention « NSIA Vie Assurances, recrutement des conseillers commerciaux » à déposer aux adresses suivantes :

Brazzaville :

1, Avenue Cardinal Emile BIAYENDA, angle rue Sergent Malamine Brazzaville (Face Hôtel de ville, 3ème étage).

Tél : 06 633 64 21 pour Brazzaville

Pointe-Noire

Rond-point KASSAI/Immeuble NBY (Face CNSS)

Tél. : 05 547 80 16

Le cabinet DELOITTE TOUCHE TOHMATSU a le plaisir de vous convier à sa présentation de la loi de finances 2019, qu'il organise la matinée du 19 février 2019 (9h00 à 12h00) à l'Hôtel Elais Pointe-Noire.

Pas de frais de participation.

Pour assister à cette conférence, veuillez confirmer votre participation au + 242 05 714 33 67 ou par mail : yolngouebo@deloitte.com.

Un chaleureux accueil vous attend et nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Cordialement

CHANGEMENT DE NOM

Je m'appelle Kelete Ndzimbou Djorvele Mipauchly. Je désire être appelé désormais : Kelete Malonga Djorvele Sarah-Lopez.

Un délai de trois (3) mois est accordé à tous ceux qui sont contre cette initiative pour faire opposition.

Je m'appelle Bondzenga Brunel Gildas, je désire être appelé désormais Ngatsongo Brunel Gildas. Un délai de trois (3) mois est accordé à tous ceux qui sont contre cette initiative pour faire opposition.

NÉCROLOGIE

Le directeur général de l'imprimerie Le Repère graphic informe les amis et connaissances du décès de son superviseur, Jean-Blaise MBingou, survenu le 4 février des suites d'une courte maladie.

La veillée mortuaire se tient au n° 1482 de la rue Louvakou au Plateau-des-5 ans derrière le pressing 5 à sec.

L'inhumation aura lieu le jeudi 14 février à Brazzaville.



IN MEMORIAM



14 février 2012 - 14 février 2019, voici sept ans que la journaliste Georgette Média nous a quittés. En cette date de triste anniversaire, Siméon Ntsayouolo (agent Les Dépêches de Brazzaville), Edgard Backa, Blanche Semet, Nathalie Semet, Inéa Naphtalie; Inéa Belle et Marie Yvette Kera prient tous ceux qui l'ont connue et aimée d'avoir une pensée pieuse pour elle. Une messe d'action de grâces sera dite, à 6 heures, en la paroisse St-L. M. Grignon de Mont-fort Mikalou.

Les familles Ngambou, Ngoma Ngamtaba et Makita Ngambou (agent de Les Dépêches de Brazzaville) ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances le décès de leur fils Anicet Ngoma Ngamtaba (Mk), le samedi 9 février, à Pointe-Noire. La veillée mortuaire se tient à Pointe-Noire, au marché de Loussala (à coté de la boulangerie Loussala.)

La date de l'inhumation sera communiquée ultérieurement.



10 février 2018- 10 février 2019 Exactement un an qu'il a plu au Seigneur de rappeler à lui notre fille, sœur, amie, Espérance Toula Kiouari. En cette date de triste anniversaire, la famille et les anciens élèves de terminale D1 de l'école Sainte- Rita prient tous ceux qui l'ont connue d'avoir une pensée pieuse en sa mémoire. Une messe d'action de grâce sera dite en l'église Saint Michel de la base, le dimanche 17 février 2019 à 11h (arrêt de bus Eglise).

CINÉMA

Liesbeth Mabilia et Richi Mbebelé à l'honneur aux 50 ans du Fespaco

La 26e édition du Festival panafricain de cinéma de Ouagadougou (Fespaco) va se tenir du 23 février au 2 mars et célébrer en même temps le cinquantième anniversaire de cette manifestation. Les deux Congolais vont défendre les couleurs de leur pays lors de ce grand événement placé sous la triple dimension de la mémoire, de l'identité et de l'économie.

La réalisatrice Liesbeth Mabilia a été retenue en résidence d'écriture pour son projet de série «Duel». Richi Mbebelé, pour sa part, sera en compétition en catégorie court métrage avec son film «Positif». Ces deux œuvres cinématographiques vont mettre en lumière le cinéma congolais très en verve ces dernières années. Cette 26e édition qui marque également le cinquantenaire du Fespaco a pour thème: «Confronter notre mémoire et



forger l'avenir d'un cinéma panafricain dans son essence, son économie et sa diversité

».Signalons que lors de cette édition, le patrimoine sera mis en valeur à travers la



programmation de films classiques des cinémas d'Afrique et de la diaspora avec un ac-

cent particulier sur les films restaurés.

Hervé Brice Mampouya

DISTINCTION

Sheryl Gambo remporte le "Beyond Creativity Award"

La chanteuse congolaise a fait parler d'elle en Suisse, en décrochant le prix de la créativité musicale de la fondation Beyond, le 8 février.



L'artiste Sheryl Gambo sur scène

Les prix décernés par la fondation Beyond soulignent la passion pour la créativité et la polyvalence musicale d'un artiste qui incarne l'esprit et les valeurs de Beyond Music de manière remarquable. « C'est une fierté pour moi et pour mon pays que des acteurs de la world music aient reconnu la qualité du travail d'une enfant du Congo », s'est réjouie Sheryl Gambo. Cette prestigieuse distinction offre aux artistes de toutes les

cultures et de toutes les origines un espace leur permettant de s'inspirer mutuellement et de collaborer à l'innovation musicale. « J'ai été inscrite dans ce projet par mon manager. J'y ai posté quatre à cinq chansons tirées de mes albums. Le même jour, j'ai été surprise par plusieurs demandes de collaboration. Kate Northrop, une parolière américaine, m'a soumis un texte en anglais et m'a expliqué qu'elle a été im-

pressionnée par ma voix et le mbochi, la langue dans laquelle j'ai chanté ma chanson O'kerah », a-t-elle rapporté.

De cette première sollicitation, une deuxième s'en est suivie avec le compositeur et arrangeur Kazakhstan Eduard Glumov et une troisième avec le flûtiste suisse Sandro. La rencontre entre ces quatre artistes a ainsi donné naissance à « Water », une chanson qui parle de la peine des mères qui parcourent parfois des kilomètres pour avoir quelques seaux d'eau dans les pays africains. « Eduard Glumov a proposé la musique, Sandro a tenu à accompagner ma voix et Kate a fait à ce que j'ajoute un texte en mbochi et que je laisse libre cours à mon inspiration personnelle comme je le fais d'habitude », dévoile l'artiste.

Cette collaboration fera suite à des ateliers et à l'enregistrement d'un album par Beyond Music en France, sous la direction de Larry Klein, producteur et auteur-compositeur ayant produit plusieurs artistes de renom comme Norah Jones, Tina Turner, Tracy Chapman, Rickie Lee Jones et d'autres artistes.

Durly Emilia Gankama

MUSIQUE

Le groupe Conquering Lions en concert à Dolisie

Le groupe donnera un spectacle de reggae chez Gaps, le 23 février dans la ville capitale du Niari, à partir de 19 heures.



Cela fait une éternité qu'un groupe de reggae ne s'est plus produit dans la ville de Dolisie. Les fans de ce genre musical se réjouissent déjà à l'annonce du concert de Conquering Lions. En effet, l'arrivée de ce groupe est un soulagement pour les amoureux du reggae de cette ville. Dolisie vibrera donc au rythme d'une musique qu'elle n'a plus eu du tout l'habitude d'écouter ni de danser.

La réputation de ce groupe conduit par son président, Patrick Bikoumou, n'est plus à contestée. Actif depuis plusieurs années sur la scène reggae en République du Congo, Conquering Lions est considéré aujourd'hui comme l'un des plus grands groupes du pays.

Avec cet ensemble musical, on peut dire que le reggae congolais est en train de continuer son ascension. Chaque fois que ce groupe se produit, l'ambiance est toujours garantie et le public se réjouit de plus belle. Notons qu'aujourd'hui, après plusieurs concerts dans le pays et surtout à Pointe-Noire, le groupe a décidé de continuer à réaliser le rêve qui l'anime depuis ses débuts, en offrant à son public de Dolisie un show explosif.

H.P.M.

ADDIS-ABEBA

Carton plein pour Félix Tshisekedi

Dans la foulée de la 32e session ordinaire du Conseil exécutif de l'Union africaine (UA), le chef de l'Etat a multiplié les rencontres bilatérales dans la capitale éthiopienne, bien décidé à obtenir un blanc-seing de ses pairs africains.

C'est avec le sentiment du devoir accompli que Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo est rentré en République démocratique du Congo (RDC), le 12 février, après avoir pris une part active à la 32e session ordinaire du Conseil exécutif de l'UA, tenue du 10 au 11 février à Addis-Abeba, la capitale de l'Ethiopie. Un baptême de feu pour le nouveau président congolais qui en a profité afin de mener une véritable offensive diplomatique et se faire accepter par ses pairs africains. Certains, rappelons-le, affichaient encore quelques doutes quant à son élection à la tête de son pays.

Mission accomplie donc pour Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo qui a réussi, pour sa première sortie sur la scène politique africaine, à rallier à sa cause presque tous les chefs d'Etat présents. Même les plus critiques sur son élection, à l'image du Rwandais Paul Kagame qui convoqua une réunion d'urgence le 17 janvier à Addis-Abeba, demandant la suspension de la publication des résultats de la présidentielle du



Félix Tshisekedi et Paul Kagame

30 décembre, se sont finalement montrés très coopératifs avec le nouveau dirigeant de la RDC. En marge du sommet, Félix Tshisekedi a fait un carton plein en enchaînant les audiences avec ses homologues africains desquels il a, d'ailleurs, reçu les félicitations pour son ascension à la tête de son pays. Aussi sa rencontre avec Paul Kagame, ancien président de l'organisation panafricaine et actuellement rapporteur et quatrième vice-président, avait-elle valeur de symbole au regard des relations diplomatiques souvent en dents de scie entre Kinshasa et

Kigali. L'épisode de la rébellion du M23 portée à bras le corps par le régime rwandais est un des facteurs du refroidissement des relations entre les deux capitales, sans pour autant avoir conduit à une rupture diplomatique. L'occasion était belle pour les deux chefs d'Etat de les redynamiser en repartant sur des bases solides d'une coopération plus agissante. C'est ce qui a été fait.

L'axe Kinshasa-Kigali en voie de redynamisation

Pendant environ deux heures d'entretien, les deux hommes

ont échangé sur les possibilités de booster la coopération bilatérale au mieux des intérêts de leurs peuples respectifs. Ils sont apparus souriants à l'issue de leur rencontre à l'issue de laquelle rien n'a filtré. Qu'à cela ne tienne. Une chose est vraie, l'axe Kinshasa-Kigali tend à se remettre en place dans le sens d'un partenariat gagnant-gagnant où chacune des parties pourrait engranger des dividendes.

L'autre Etat voisin avec lequel la RDC a tout intérêt à coopérer sur le plan diplomatique est l'Ouganda de Youweri Museveni.

Félix Tshisekedi l'a rencontré le 11 février, toujours en marge du sommet de l'UA. Sur la table des discussions figurait, entre autres, l'épineuse question des combattants ADF (Forces démocratiques alliées) qui sèment au quotidien la désolation dans la partie est de la RDC, précisément dans les territoires de Beni, Butembo, Walikale, Kasindi, etc. Les deux chefs d'Etat n'ont fait qu'approfondir des échanges qu'ils ont entamés depuis octobre 2018 lorsque Félix Tshisekedi, alors candidat de l'Union pour la démocratie et le progrès social à la présidentielle, fit une escale à Kampala. Les deux hommes ont réaffirmé leur volonté de s'impliquer activement dans la lutte contre les rebelles de l'ADF et ceux du M23 afin de sécuriser leur frontière commune.

Outre Paul Kagame et Youweri Museveni, Félix Tshisekedi s'est également entretenu avec le Sud-Africain Cyril Ramaphosa, premier vice-président de l'UA; le Kényan Uhuru Kenyatta; Teodoro Obiang Nguema Mbasogo de la Guinée équatoriale; Alpha Condé de la Guinée; Alassane Dramane Ouattara de la Côte d'Ivoire et Verónica Michelle Bachelet, l'ancienne présidente du Chili et actuelle Haut commissaire des Nations unies aux droits de l'homme.

Alain Diasso

ENVIRONNEMENT

Un court métrage célèbre la remise de titres forestiers communautaires en RDC

Le nouveau film de la Rainforest Foundation UK explique que les droits légaux de gestion des forêts locales, récemment accordés aux communautés du pays, ont le potentiel d'améliorer des vies et de protéger la forêt équatoriale, indique le site news.mongabay.com.

Une loi de 2014 en République démocratique du Congo (RDC) permet aux communautés de demander le titre légal des concessions forestières de 500 km². En outre, en mai 2018, le ministre de l'Environnement a approuvé un plan de distribution de ces titres, réaffirmant le soutien du gouvernement national à l'importance de ces forêts gérées par ces communautés. Rainforest Foundation UK (Rfuk) et d'autres organisations ont averti le gouvernement que le fait de permettre aux demandes d'aller de l'avant sans un tel plan en place pourrait accélérer la destruction des forêts.

Depuis plusieurs années, explique-t-on, le personnel de Rfuk et ses partenaires locaux, y compris l'ONG Group d'action pour sauver l'homme et son environnement (Gashe), basée en RDC, travaillent à Irebu et dans neuf autres villages de l'ouest du pays, dans un projet pilote. Leur but est d'aider les membres de la communauté

à comprendre leurs droits légaux et à intégrer les perspectives des hommes, des femmes et des jeunes de chaque village dans la gestion forestière locale.

Les organisations affirment que cette prise de conscience est impérative dans un pays où plus de quarante millions de personnes, soit près de la moitié de la population, dépendent de quelque un million de kilomètres carrés de forêt. « *Tout provient de la forêt: nourriture, eau pour boire et se laver, médicaments. C'est la vie des communautés locales* », explique dans le film Jennifer Labarre, chargée de communication de Gashe. Les habitants du village de Bosende, indique-t-on, reçoivent des documents forestiers communautaires après que le gouvernement a approuvé leur demande d'exploitation forestière.

«Les communautés locales, de bons partenaires pour préserver les forêts»

« *Le rôle que jouent les forêts dans la vie quotidienne de ces communautés est ce qui fait de ces dernières un lieu idéal de surveillance, protégeant une ressource qui peut continuer à fournir des services pour elles-mêmes et pour le reste du monde* », a déclaré Simon Counsell, directeur exécutif de Rfuk,



cité par news.mongabay.com. Ce dernier déclare dans le film que les communautés exerçant un contrôle accru sur les forêts peuvent être de bons partenaires pour la prévention de la déforestation et du changement climatique dans le monde car, précise-t-il, rien qu'en RDC, les forêts communautaires pourraient aider à préserver des milliards de tonnes de dioxyde de carbone de l'atmosphère.

Six villages faisant partie du pro-

jet pilote détiennent maintenant le titre de quelque six cents kilomètres carrés de forêt. Durant le projet, Gashe et Rfuk ont appris comment aider d'autres communautés à obtenir le contrôle juridique de leurs forêts locales, a déclaré Simon Counsell. Pour Fifi Likunde Mboyo, chef de la division de la foresterie communautaire de la direction de la gestion des forêts en RDC, il faut s'appuyer sur le succès de ce projet pour avancer. « *Très bientôt, nous allons*

gérer des concessions forestières à travers la République démocratique du Congo », a-t-elle déclaré. Néanmoins, pour Rfuk et Gashe, l'obtention des titres n'est que la première étape du processus. « *Le chemin à parcourir est encore long. L'objectif du projet est de continuer à soutenir ces communautés dans la gestion et l'utilisation de leurs forêts* », a déclaré Julien Mathe, coordinateur de Gashe.

Patrick Ndungidi

ASSEMBLÉE NATIONALE

Les élus du peuple à l'épreuve de la validation des mandats

Après la proclamation des résultats provisoires, les quatre cent quatre-vingt-cinq députés nationaux élus (en attendant les quinze autres qui proviendront des législatives du mois de mars à Beni, Butembo et Yumbi) sont soumis à une nouvelle épreuve de feu consistant à la validation de leurs mandats, ce qui va leur donner le blanc-seing pour siéger légalement à la chambre basse du parlement.

La plénière convoquée ce 13 février va permettre à chacun des députés de connaître son sort, à la lumière des rapports des vingt-six commissions mises en place pour vérifier leurs pouvoirs, conformément à la loi. Henri-Thomas Lokondo, le député élu de Mbandaka, a expliqué la quintessence de la démarche : « C'est un travail administratif : vous identifiez des gens, vous vérifiez si toutes les pièces qui sont jointes à leurs dossiers sont conformes à la loi ».

Il a, cependant, nuancé en indiquant que ce travail n'a rien avoir avec les contentieux élec-

toraux sous examen à la Cour constitutionnelle dont les arrêts sont attendus. En somme, la validation du mandat d'un député n'exclut pas sa déchéance dès lors que la Haute Cour, après examen du contentieux électoral le liant à une tierce, tranche en sa défaveur. « Les députés qui seront invalidés par la Cour constitutionnelle devront quitter l'Assemblée nationale et laisser la place à ceux qui seront confirmés », a-t-il fait savoir.

Pour revenir à la plénière de ce jour, il sera question de prendre acte de la validation des man-

ats par province des députés nationaux nouvellement élus après présentation par les vingt-six commissions spéciales sus-indiquées de leurs rapports respectifs. Ces commissions, installées depuis le 7 février, ont travaillé d'arrache-pied jusqu'à présenter, en un temps record, leurs rapports. Le bureau provisoire, chapeauté par le doyen Gabriel Kyungu wa Kumwanza, est bien dans le timing pour accomplir les missions lui assignées par les dispositions de l'article 114 de la Constitution.

Juste après la validation des mandats des députés nationaux, le bureau va s'atteler sans transition à la mise en place d'une commission spéciale chargée d'élaborer le règlement intérieur de l'Assemblée nationale qui sera adopté lors d'une séance plénière ultérieure. Les



Des députés nationaux au cours d'une plénière

membres de cette commission spéciale seront soit désignés par leurs regroupements politiques respectifs, soit sur la base de la représentation des provinces, a indiqué le premier secrétaire du bureau provisoire au cours d'un récent

point de presse. Enfin, la dernière mission assignée au bureau provisoire, conformément à la Constitution, consistera à l'élection et à l'installation des membres du bureau définitif de la chambre basse du parlement.

Alain Diasso

AGRESSIONS SEXUELLES

Koffi Olomidé fixé sur son sort le 18 mars

Le roi de la rumba congolaise, poursuivi pour agressions sexuelles sur quatre de ses danseuses mais absent lundi à son procès devant la justice française, connaîtra son sort le 18 mars.

Actuellement visé par deux mandats d'arrêt, un français et un zambien, la star de 62 ans, qui nie les faits, avait laissé entendre en juin 2018 qu'il viendrait se défendre lors de l'annonce de son renvoi devant la justice française. Mais il n'a pas paru le 11 février à son procès, tenu à huis clos à Nanterre, près de Paris.

Défendu par deux ténors du barreau, Eric Dupond-Moretti et Emmanuel Marsigny, le chanteur est poursuivi pour atteintes sexuelles avec violence, contrainte, menace ou surprise par personne ayant autorité et pour séquestrations. Des faits qui auraient été commis en région parisienne entre 2002 et 2006. Il devait également comparaître pour avoir facilité l'entrée et le séjour irrégulier en France des plaignantes et pour les avoir fait travailler illégalement en les sous-payant, voire en les privant de rémunération.

Soupçonnés de complicité, deux hommes de main ont eux comparu lundi.

Le huis clos, de droit, a été demandé par les parties civiles. Trois d'entre elles étaient présentes à l'audience.

Leur avocat, David Desgranges,

a regretté l'absence du principal prévenu. « On reproche à mes clientes des contradictions. Le problème c'est que M. Olomidé en a lui-même beaucoup dans ses propres déclarations » et « j'aurais bien aimé entendre ses explications et le confronter à ses propres contradictions », a indiqué le conseil à des journalistes.

Les avocats de la défense n'ont pas souhaité s'exprimer.

Mis en examen en février 2012 pour viols aggravés, le chanteur congolais avait vu les chefs de poursuite retenus contre lui allégés et la procédure correctionnalisées.

Relations non consenties

Les plaignantes l'accusent de leur avoir imposé des relations non consenties, en France comme lorsqu'elles étaient en République démocratique du Congo (RDC) ou en tournée ailleurs. Les faits retenus par l'accusation en France se seraient déroulés notamment dans un pavillon d'Asnières-sur-Seine, près de Paris, où l'artiste hébergeait les jeunes femmes en marge de concerts ou d'enregistrements. Privées de document d'identité et de téléphone, elles y étaient gardées 24h/24 par trois hommes.

Lorsque leur patron en exprimait le désir, l'un de ces gardes accompagnait les danseuses jusqu'à lui, à l'hôtel ou au studio d'enregistrement le plus souvent, affirment-elles,

évoquant des rapports imposés sans préservatif. Et des gifles quand elles se débattaient.

Si elles se refusaient à lui, il ne les faisait plus travailler.

Les jeunes femmes avaient fini par s'échapper du pavillon une nuit de juin 2006, et avaient déposé plainte en 2007, 2009 et 2013. Elles ne sont plus jamais retournées en RDC, par peur de représailles.

Koffi Olomidé avait précipitamment regagné son pays en 2009 lorsqu'il avait appris qu'une inculpation, assortie d'un placement en détention provisoire, avait été requise à son encontre.

En juin 2018, lors de l'annonce de son renvoi devant la justice française, le chanteur avait « fermement » contesté les faits, dans un communiqué publié par Me Marsigny.

La star congolaise, mariée et père de famille, a déjà été condamné par le passé: Antoine Agbepa Mumba, de son vrai nom, a été brièvement écroué en 2016 pour avoir donné un violent coup de pied à l'une de ses danseuses. En 2012, il avait aussi été condamné pour des violences sur son producteur.

La justice zambienne le recherche, par ailleurs, dans une affaire d'agression contre un photjournaliste rwandais. Appelé à comparaître à Lusaka, en septembre dernier, le prévenu ne s'était là non plus pas présenté.

AFP

TOURISME

Une industrie en perte de vitesse

Les assignations du ministère de tutelle signalent une baisse des recettes de plus de 80 % par rapport aux résultats de l'année dernière.

Le premier signe de malaise est sans aucun doute la baisse drastique des recettes du secteur touristique, passant de quatre-vingt-trois milliards de francs congolais en 2018 à seulement onze milliards au cours du présent exercice. Ces projections pour 2019 représentent environ six millions de dollars américains. Pour la cause de la contreperformance, le ministère du Tourisme ne met pas en bonne place la baisse de la fréquentation des différents sites touristiques sur l'étendue du territoire national. En fait, la réduction de certaines taxes (ou carrément leur suppression) va constituer une cause principale de cette contreperformance. On le voit notamment à travers la réduction du taux de redevance sur le prix du billet d'avion. Et la liste n'est pas exhaustive. Pour la deuxième année consécutive, le secteur touristique va enregistrer une baisse de ses activités. A cet effet, il faut rappeler les 12 % de taux de réalisation du premier semestre 2018. Pourtant, le moment semble propice à la mise en œuvre d'une stratégie nationale créative afin de relancer un secteur qui peut soutenir valablement le développement économique du pays, presque au même titre que les mines. Grâce au tourisme et d'autres secteurs stratégiques comme l'agriculture, il est possible de réussir la diversification de l'économie congolaise. Au niveau national, quelques actions sont envisagées pour faire des recettes dans ce secteur courant cette année. Il y a, par exemple, la non-prise en compte des redevances transférées au Fonds de promotion du tourisme, la réinsertion de l'homologation des sites touristiques dans la nomenclature

des actes générateurs, etc. L'on parle aussi d'une actualisation de la catégorisation des hôtels et restaurants. Dans une province à vocation minière comme le Lualaba, il est fort étonnant de se rendre compte du nombre important des projets touristiques attractifs avec un impact direct sur la fréquentation des restaurants et chambres d'hôtels. Actuellement, il est de plus en plus difficile de trouver une chambre vide à Kolwezi, la capitale du Lualaba. D'autres experts attirent l'attention sur la nécessité de faire entrer pleinement le tourisme dans le monde du numérique pour réduire la corruption, combattre les coûts des services administratifs, assurer la transparence dans le recouvrement des taxes et redevances et mettre en place un système de gestion électronique des documents.

En définitive, des pistes à explorer existent pour continuer à rendre le secteur touristique très attractif même si le pays doit finalement prendre des décisions difficiles. Entre-temps, les nouvelles sont plutôt encourageantes dans la région. En effet, les derniers chiffres des destinations touristiques prises de l'Organisation mondiale du tourisme montrent un intérêt relativement bas du tourisme africain mais c'est très promoteur, le score de la région continue à monter. En d'autres termes, l'Afrique attire de plus en plus une partie des revenus du tourisme international mais elle doit continuer à investir conséquemment dans ses infrastructures de base. D'autres contraintes sont à éliminer, comme les tracasseries administratives et réglementaires. Des pays comme l'Afrique du Sud, les Seychelles, la Tunisie, l'Ile Maurice et la Namibie se démarquent déjà et pourraient ainsi constituer des sources d'inspiration pour la République démocratique du Congo.

Laurent Essolomwa

THE TRÔNE CHALLENGE

L'événement de la musique urbaine au Kongo central

Le festival dont la première édition se tiendra les 14 et 15 février à Matadi, au bord de la piscine de l'hôtel Ledya, est une initiative du rappeur NMB, la Panthère qui entend promouvoir les jeunes talents de la province située au sud-ouest de la République démocratique du Congo.

Même si la première édition du festival The trône challenge a pour parrain Ferre Gola, ce qui est même étonnant, la rumba est exclue de l'événement. « L'afrobeat, le hip-hop en général » seront au centre de la manifestation réservée « uniquement aux jeunes qui font la musique urbaine », a dit NMB à Le Courrier de Kinshasa. Le rappeur natif de la ville de Matadi, bien connu dans la capitale où il a fait un sacré succès, il y a près de dix ans, lui assigne, dit-il, « l'objectif principal de promouvoir la musique urbaine de la province du Kongo central ». Pour cela, il entend associer tous les grands territoires de la contrée, de Kasangulu à Moanda. Précisant son choix pour sa ville natale, il a déclaré : « La première

édition commence à Matadi, la capitale de la province. Le mieux c'est de commencer par là. Nous passerons aux autres au fur et à mesure dans le but de promouvoir la culture urbaine et de mettre en avant les nouveaux talents méconnus de la province au monde entier ».

NMB mise sur son renom affirmant alors : « Je veux leur faire profiter de mon aura ». The trône challenge entend faire en sorte que les acteurs de la musique urbaine profitent au maximum de l'événement. Son initiateur a indiqué : « En parallèle aux festivités, nous voulons en même temps initier des ateliers de formation au profit des jeunes artistes. Plusieurs ont du talent mais ne sont pas formés à embrasser une carrière professionnelle. Nous allons les outiller, leur montrer comment se comporte un artiste professionnel. Il y a un tas de choses à leur apprendre là-dessus ». C'est, d'ailleurs, pour susciter l'envie de bâtir une carrière que le festival a choisi d'inviter des notoriétés de la scène hip-hop kinoise, à l'instar de Marshall Dixon et Alesh. Mais aussi des dames de la géné-



ration montante, notamment Djanel'ange et RCL Gloss. Au nombre des hôtes figurent aussi des Congolais de la diaspora comme Poison Mobutu. Pour ce qui est du nom de l'événement, NMB a expliqué : « Le festival porte le nom de Trône challenge parce qu'il y a deux ans, tout le monde disait que j'étais assis sur le trône de la musique urbaine de la province ».

Le « monarque » pense qu'il est temps de songer à passer le flambeau à des artistes plus jeunes, pétris de talents.

« Désormais, chaque année nous voulons donner la chance à un artiste de s'asseoir dessus », a-t-il affirmé. C'est en parrain qu'il veut se constituer tout en donnant un coup de pouce significatif à ses cadets.

Dès lors, La Panthère s'engage à sortir le lauréat du festival de l'ombre. « Celui qui va gagner va avoir le contrôle, créer le buzz », a-t-il dit, fort du casting rigoureux qui a précédé la compétition. Il est catégorique sur le fait qu'il

Quelques invités de la première édition faudra avoir fait ses preuves : « Pour mériter de s'asseoir sur le trône, il faudra gagner ». Un trophée assorti d'une enveloppe sera décerné en récompense au plus méritant. Et cerise sur le gâteau, « le lauréat sera accompagné à Kinshasa pour une production professionnelle audio et vidéo. Il s'en suivra une promotion ici à Matadi à travers les médias mais aussi internationale avec Trace Kitoko avec l'appui Africell ».

Nioni Masela

LINAFOOT/LIGUE 1

Sanga Balende accroche DCMP, Renaissance bat Bazano

Le choc de la 20^e journée de la 24^e édition du championnat entre les Immaculés de la capitale et le club de Mbuji-Mayi, le 10 février au stade des Martyrs, n'a pas livré de vainqueur. Les deux clubs ont été à forces égales au coup de sifflet final de l'arbitre de la partie.

Il n'y a pas eu de vainqueur, à Kinshasa, au terme du choc entre le Daring Club Motema Pembe (DCMP) et Sa Majesté Sanga Balende. Un but partout a été le score de cette rencontre assez disputée entre les deux formations. Le milieu offensif ivoirien, Junior Koné, a ouvert la marque pour les Immaculés de la capitale à la 76^emn, sur une passe de Ricky Tulengi. Alors qu'on s'acheminait vers un succès du club coaché par le technicien italien, Andrea Agostinelli, Bukasa Bukasa a éga-



DCMP avant le match contre Sanga Balende, le 10 février, à Kinshasa (photo Papy Ngandu)

lisé pour les Anges et Saints du Kasai oriental, à la 90+2e mn. Malgré ce match nul décevant, DCMP conserve la troisième place au classement avec quarante-deux points, derrière le Tout-Puissant Mazembe de Lubumbashi et l'AS V.Club. Sanga Balende reste à la cinquième place avec vingt-six points.

En premier match au stade des Martyrs, le FC Renaissance du Congo a écrasé la Jeunesse sportive Groupe Bazano par trois buts à zéro, en match comptant pour la 19^e journée. David Molinga Ndama a signé un doublé à la 14e et à la 38^e mn. Kikwama Mujinga (qui évoluait dans DCMP sous le coach Otis

Ngoma la saison dernière) a marqué le troisième but à la 81e mn. Ce succès permet au club Orange de Kinshasa d'enregistrer dix-huit points, même s'il demeure encore dans la zone de relégation.

Nyuki soumet Mont Bleu...

Le même dimanche, au stade

l'Unité de Goma recouvert de la pelouse synthétique depuis le début de la saison dernière, l'AS Nyuki de Butembo (province du Nord-Kivu) a battu le FC Mont Bleu de Bunia (province d'Ituri) par deux buts à un. Sur une passe décisive de Mamba Mukombozi, Mambote a ouvert la marque à la 11^e mn. Passeur décisif pour l'ouverture du score, Mamba Mukombozi a marqué le but de la victoire des Abeilles de Butembo au milieu de la seconde période, faisant du mal aux Montagnards de Bunia, ses anciens coéquipiers. Ceux-ci ont toutefois réduit le score dans les dernières minutes du match par le biais de Baliani Abundela.

Après le nul imposé au FC Renaissance du Congo et la victoire sur Dragons (un but à deux) à Kinshasa, Nyuki continue sur une bonne série avec ce bel succès sur Mont Bleu. Les Abeilles de Butembo comptent désormais vingt et un points, s'éloignant de la zone rouge au classement. Quant à Mont Bleu, c'est la deuxième défaite consécutive.

Martin Engimo

COUPE D'AFRIQUE DES NATIONS U20

Le continent a sélectionné ses représentants pour le mondial polonais

Nigeria-Mali puis Sénégal-Afrique du Sud, telles sont les combinaisons des demi-finales de la 21e édition de la compétition de la catégorie qui se dispute au Niger.

Les quatre sélections qui disputent, ce 13 février, les deux places qualificatives pour la finale, auront le mérite de représenter le continent africain à la phase finale de la Coupe du monde qui aura lieu du 23 mai au 15 juin, en Pologne.

Le second objectif qui leur tient à cœur est la succession de la Zambie, vainqueur de la 20e édition en 2017. Chacune des quatre sélections donnera le meilleur d'elle-même pour y arriver. Le Nigeria, meilleure défense du tournoi avec aucun but encaissé, s'attend à un match compliqué face au Mali. Un duel 100% ouest africain.

Les Nigériens ont un léger avantage du point de vue comptable. Ils ont terminé la première phase invaincus en dominant respectivement le Burundi (2-0) et le Niger (1-0) après un nul blanc face à l'Afrique du Sud. Le Mali, battu d'entrée par le Sénégal (0-2), a enchaîné deux importantes victoires devant le Burkina Faso et le Ghana sur le score identique d'un but à zéro.

L'autre demi-finale mettra aux prises le Sénégal, l'équipe la plus en forme du tournoi, à l'Afrique du Sud. Les Sénégalais sont sur une série de trois victoires en autant de rencontres. Les Lionceaux sénégalais ont respectivement dominé le Mali et le Ghana (2-0) avant d'infliger un 5-1 au Burkina Faso. En face, c'est une équipe d'Afrique du Sud qui s'est contentée du minimum avant de valider sa présence dans le dernier carré. Les Sud-Africains ont débuté par deux matches nuls face au Niger (1-1) et au Nigeria (0-0) avant de battre le Burundi sur un score étriqué (1-0). Ce qui est sûr, au moins une sélection ouest africaine disputera la finale, le 17 février.

James Golden Eloué

CHAMPIONNAT NATIONAL D'ÉLITE LIGUE 1

Cara prend provisoirement les commandes

La brillante victoire des Aiglons, 4-0 contre les Cheminots, le 10 février au stade Alphonse-Massamba-Débat, leur permet de se hisser à la tête de la compétition, au terme de la dixième journée.



Une séquence du match Cara-As Cheminots

Après des débuts délicats, le Club athlétique renaissance aiglon (Cara) a trouvé la faille à la 32e mn de la première partie, pour mener au score 1-0. La seconde mi-temps s'est ensuite révélée comme une simple formalité pour l'équipe, ses attaquants ayant été plus prolifiques si bien qu'au terme de la rencontre, elle s'est imposée largement 4-0. Cara a donc profité de la défaite de V Club Mokanda, 0-1 face à l'Interclub, le 9 février à Brazzaville, pour lui dérober la première place.

Le Cara compte désormais dix-neuf points et devance d'une longueur le club ponténégrin et même les Diables noirs qui ont vu leur match contre l'AS Otoho être reporté en raison de la deuxième journée de la phase de poules de la Coupe africaine de la Confédération.

À la différence de Cara, l'Etoile du Congo a manqué le coche à Pointe-Noire. Les Stelliens n'ont pas pu faire mieux qu'un nul blanc devant Nico-Nicoyé. Ils rejoignent V Club et Diables noirs dans le

cercle des formations ayant dix-huit points.

L'Ac Léopards de Dolisie a une fois de plus prouvé son irrégularité en tombant devant la Jeunesse sportive de Talangai (0-2). Deux buts inscrits dans les trois dernières minutes de la rencontre.

Patronage Sainte-Anne, de son côté, a pris le dessus sur la Mancha (3-0). Le match FC Kondzo-Tongo FC, programmé le 9 février, va se disputer finalement le 13 février.

Rude Ngoma (stagiaire)



LIBRAIRIE
LES MANGUIERS

Un **Espace de Vente:** Une sélection unique de la **LITTÉRATURE CLASSIQUE** (africaine, française et italienne)

Des : Essais, Bandes dessinées, Philosophie, etc.



Un **Espace culturel** Pour vos **Manifestations :**
Présentation d'ouvrages, Conférence-débat, Dédicace
Emission Télévisée, Ateliers de lecture et d'écriture.

Les Dépêches de Brazzaville 84 Boulevard Denis Sassou N'Guesso
immeuble les manguiers (Mpila) Brazzaville République du Congo

Ouvert
DU LUNDI AU VENDREDI 9 h - 17 h
SAMEDI 9 h - 13 h



COUPE AFRICAINE DE LA CONFÉDÉRATION

L'AS Otoho défie le Raja de Casablanca ce mercredi

Le représentant congolais a souvent du mal à briller lors de ses déplacements à l'extérieur. Il sera accueilli ce 13 février par l'équipe tenante du titre en match comptant pour la deuxième journée de la phase de poules.

La rencontre entre les deux clubs va donner les premiers éléments de réponse dans leur poule qui ressemble à un championnat marocain. L'AS Otoho, rappelons-le, dispute l'une des places qualificatives pour les quarts de finale avec trois clubs marocains et non pas les moindres.

Après avoir laissé filer deux précieux points à domicile, notamment à Owando dans les ultimes secondes du match face à Renaissance sportive de Berkane, l'AS Otoho a l'obligation du résultat. Il lui faut donc hisser son niveau de jeu pour reconquérir les points perdus cette fois-ci loin de sa base.

S'il faut s'appuyer sur le palmarès des deux formations, les Congolais ne partent pas avec les faveurs des pronostics puisqu'ils affrontent le dernier vainqueur de la Coupe africaine de la Confédération. Finaliste de la Coupe du monde des clubs en 2013 puis trois fois vainqueur de la Ligue des champions (1987, 1997 et 1999) et vainqueur de la Super coupe d'Afrique en 2000, le club marocain, candidat à sa propre succession, connaît bien le football congolais. L'année der-



L'AS Otoho

nière, le Raja a éliminé le Club athlétique renaissance aiglons en quarts de finale de la même compétition, en lui infligeant deux défaites respectivement à Brazzaville et à Casablanca.

Ce mercredi, Raja exercera sans nul doute une forte pression sur l'AS Otoho afin de prendre, au terme de la cette deuxième journée, la tête du groupe A dans lequel toutes les équipes sont à égalité à l'issue de la première journée. Le Raja, Otoho, Berkane et Agadir ont chacun

un point et la même différence de buts (+0).

A la recherche de la première victoire de leur histoire à l'extérieur, les Congolais n'ont pas intérêt à répéter les erreurs des matches précédents. En trois déplacements en cette saison de compétition africaine, le bilan de l'AS Otoho n'est pas convaincant. L'équipe présente un tableau sombre de deux défaites contre un match nul. Elle avait, pour sa deuxième saison consécutive en compétition

africaine, perdu les batailles face à Primeiro de Agosto (alors qu'elle menait 2-0) et face à Kampala City. Seul le nul contre Platinum a pu sauver les meubles. Mais il faudra faire plus devant les Rajaouis pour ne pas perdre du terrain face aux concurrents marocains. Le dernier déplacement du club congolais au Maghreb, notamment en Algérie, lui a sans doute permis de tirer les enseignements. L'an dernier à la même période, en effet,

l'AS Otoho qui partait avec un avantage de deux buts avait été laminée 0-9 par le Mouloudia d'Alger. Les conditions climatiques n'étaient pas à son avantage et l'arbitre avait arrêté le match à deux minutes du terme parce que les joueurs congolais étaient frigorifiés. Espérons que les dirigeants de ce club ont créé les conditions pour que leurs protégés se sentent mieux sur le terrain. Ce match contre le Raja n'est que le premier pas des trois déplacements au Maroc. L'AS Otoho a quitté le pays depuis le 9 février.

Signalons que l'autre match de ce groupe A opposera la Renaissance sportive de Berkane et Hassania US d'Agadir. Dans le groupe B, Salitas FC affronte L'Etoile sportive du Sahel et le Club sportif sfaxien en découvrira avec Rangers international Fc Enugu. Dans le groupe C, Asante Kotoko croise Zesco united FC puis Nkana FC accueille El Hilal. L'Atlético Pétroleos de Luanda reçoit le Gor Mahia FC et Zamalek joue contre Nasr athlétique Hussein Dey pour le compte du groupe D.

James Golden Eloué et Rude Ngoma (stagiaire)

AGRESSIONS SEXUELLES

Koffi Olomidé fixé sur son sort le 18 mars

Le roi de la rumba congolaise, poursuivi pour agressions sexuelles sur quatre de ses danseuses mais absent lundi à son procès devant la justice française, connaîtra son sort le 18 mars.

Actuellement visé par deux mandats d'arrêt, un français et un zambien, la star de 62 ans, qui nie les faits, avait laissé entendre en juin 2018 qu'il viendrait se défendre lors de l'annonce de son renvoi devant la justice française. Mais il n'a pas paru le 11 février à son procès, tenu à huis clos à Nanterre, près de Paris. Défendu par deux ténors du barreau, Eric Dupond-Moretti et Emmanuel Marsigny, le chanteur est poursuivi pour atteintes sexuelles avec violence, contrainte, menace ou surprise par personne ayant autorité et pour séquestrations. Des faits qui auraient été commis en région parisienne entre 2002 et 2006. Il devait également comparaître pour avoir facilité l'entrée et le séjour irrégulier en France des plaignantes et pour les avoir fait travailler illégalement en les sous-payant, voire en les privant de rémunération. Soupçonnés de complicité, deux hommes de main ont eux comparu lundi. Le huis clos, de droit, a été demandé par les parties civiles. Trois d'entre elles étaient présentes à l'audience. Leur avocat, David Desgranges, a regretté l'absence du principal prévenu. « On reproche à mes clientes des contradictions. Le problème c'est que M. Olomidé en a lui-même beaucoup dans ses propres déclarations » et « j'aurais bien aimé entendre ses explications et le confronter à ses propres contradictions », a indiqué le conseil à des journalistes.

Les avocats de la défense n'ont pas souhaité s'exprimer.

Mis en examen en février 2012 pour viols aggravés, le chanteur congolais avait vu les chefs de poursuite retenus contre lui allégés et la procédure correctionnalisée.

Relations non consenties

Les plaignantes l'accusent de leur avoir imposé des relations non consenties, en France comme lorsqu'elles étaient en République démocratique du

Congo (RDC) ou en tournée ailleurs.

Les faits retenus par l'accusation en France se seraient déroulés notamment dans un pavillon d'Asnières-sur-Seine, près de Paris, où l'artiste hébergeait les jeunes femmes en marge de concerts ou d'enregistrements. Privées de document d'identité et de téléphone, elles y étaient gardées 24h/24 par trois hommes. Lorsque leur patron en exprimait le désir, l'un de ces gardes accompagnait les danseuses jusqu'à lui, à l'hôtel ou au studio d'enregistrement le plus souvent, affirment-elles, évoquant des rapports imposés sans préservatif. Et des gifles quand elles se débattaient.

Si elles se refusaient à lui, il ne les faisait plus travailler.

Les jeunes femmes avaient fini par s'échapper du pavillon une nuit de juin 2006, et avaient déposé plainte en 2007, 2009 et 2013. Elles ne sont plus jamais retournées en RDC, par peur de représailles.

Koffi Olomidé avait précipitamment regagné son pays en 2009 lorsqu'il avait appris qu'une inculpation, assortie d'un placement en détention provisoire, avait été requise à son encontre. En juin 2018, lors de l'annonce de son renvoi devant la justice française, le chanteur avait « fermement » contesté les faits, dans un communiqué publié par Me Marsigny.

La star congolaise, mariée et père de famille, a déjà été condamné par le passé: Antoine Agbepa Mumba, de son vrai nom, a été brièvement écroué en 2016 pour avoir donné un violent coup de pied à l'une de ses danseuses. En 2012, il avait aussi été condamné pour des violences sur son producteur.

La justice zambienne le recherche, par ailleurs, dans une affaire d'agression contre un photjournaliste rwandais. Appelé à comparaître à Lusaka, en septembre dernier, le prévenu ne s'était là non plus pas présenté.

PHOTOGRAPHIE

La FAAP fête son premier anniversaire

L'événement sera célébré le 15 février à 14 heures, au Centre culturel russe (CCR) de Brazzaville, sur le thème « Rencontre photographique ».

La rencontre, organisée par la Fédération africaine sur l'art photographique (FAAP), section Congo, en partenariat avec le CCR de Brazzaville, se veut un moment d'échanges et de partage autour d'une conférence-débat sur la photographie à Brazzaville. La FAAP-Congo, par la voix de son président local, Lebon Chansard Ziaoula dit Zed, invite les photographes professionnels et amateurs, journalistes et amoureux de l'image à y prendre part.

Les activités prévues au cours de cette rencontre sont, entre autres, une conférence-débat ; une projection ; une remise de trophées ; une exposition et un témoignage. Comme intervenants, il y aura Bienvenu Boudimbu, enseignant à l'Université Marien-Ngouabi ; Sergey Belyaev, directeur du CCR ; Makabus, ancien photographe ; Lebon Chansard Ziaoula dit Zed, artiste visuel, président de la FAAP, représentation du Congo ; Emeraude Kouka, critique d'art, modérateur de la rencontre.

C'est quoi la FAAP ?

Créée en février 2018 à Dakar, au Sénégal, par Mamadou Gomis, photographe sénégalais, cette plateforme vise à promouvoir la création photographique africaine et faire asseoir une dynamique panafricaniste de l'art visuel. Elle est une organisation culturelle internationale riche de plus de cent cinquante membres issus du continent africain et d'ailleurs. Cette structure peut adhérer à plusieurs associations nationales ou internationales similaires.

La fédération, dont le siège est à Dakar, dispose d'une représentation dans la plupart des grandes capitales du continent africain et compte aujourd'hui plus de vingt-quatre nationalités. La FAAP est ouverte aux photographes professionnels, amateurs ou passionnés, journalistes culturels, critiques d'art, galeristes, commissaires d'expositions et chercheurs, etc. Ses activités sont souvent des ateliers de formation ; conférences débats ; festivals ; expositions collectives dans des galeries, des musées, des institutions.

Cette plate-forme est actuellement représentée par les pays membres ci-après : Sénégal, Mali, Côte d'Ivoire, Bénin, Niger, Tchad, Rwanda, Afrique du Sud, Burkina Faso, Guinée-Bissau, République démocratique du Congo, Ouganda, République du Congo, Ghana, Togo, Algérie, Tunisie, Maroc, France, Belgique, Allemagne, Espagne, Etats-Unis, etc.

La représentation de la FAAP-Congo a été créée en juillet 2018 et se veut un espace d'échanges entre professionnels mais également un réseau dynamique des photographes nationaux et de la diaspora pour donner un nouveau regard à la création photographique dans le pays. Son objectif est de promouvoir la création photographique et sa pratique et d'amener le public congolais à mieux apprécier la pratique de la photographie. Les activités qu'elle organise sont des masters class, balades photographiques, rencontres photographiques, expositions collectives, cartes blanches.

Bruno Okokana